

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-20210647-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2021

Affichage : 04/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Renégociation d'emprunt
Ecritures comptables et décision modificative
au Budget Primitif 2021

Délibération n°2021-06-47

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			X	
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				

Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice Cauchetiez
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		x		
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents :4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr Guérard indique qu'il convient de réaliser une modification au budget primitif 2021 de l'assainissement collectif pour les écritures de renégociation d'un emprunt relatif au transfert des eaux usées de Neuville-Ferrières vers Neufchâtel.

Il convient d'enlever les sommes inscrites (4 000 €) au budget primitif 2021 aux chapitres 66 et 16 pour ce montant pour les inscrire tant en recettes qu'en dépenses aux chapitres 040 et 042.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité, les mouvements de fonds ci-après :

Article 6688 Chapitre 66 : - 4 000 €

Article 1641 Chapitre 16 : - 4 000 €

Article 6688 Chapitre 042 : + 4 000 €

Article 1641 Chapitre 040 : +4 000 €

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 août 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210126-2021-01-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2021

Affichage : 18/02/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décisions et arrêtés pris depuis le 10/11/2020

Délibération n°2021-01-01

Légalement convoqué le 22/01/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 26/01/2021 à 20h à la salle des fêtes de Neuville-Ferrières sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T		x		
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Mr Laurent DUMONT
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			

	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 22

Pouvoir : 1

Votants : 23

Absents excusés : 3 : Mme Jocelyne LORMIER, Mr Eric ASSEGOND, Mme Alexandra DUNET

Absents : 2 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistaient à la réunion : Mmes Julia CHIAVERINI et Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Laurent DUMONT.

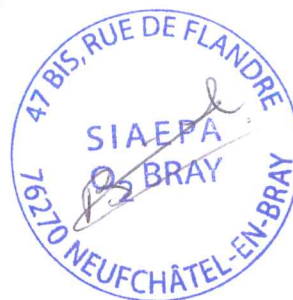
Mr Mickael LEJEUNE a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation des arrêtés N°08, 09, 10, 11, 12 13 et 14/2020 et des décisions N°2020-10 et 11 pris par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2020-07-33 du 29 juillet 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 février 2021

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16 février 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210126-2021-01-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2021

Affichage : 18/02/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Définition du lieu de réunion pour les comités
syndicaux

Délibération n°2021-01-02

Légalement convoqué le 22/01/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 26/01/2021 à 20h à la salle des fêtes de Neuville-Ferrières sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T		x		
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Mr Laurent DUMONT
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoir : 1

Votants : 23

Absents excusés : 3 : Mme Jocelyne LORMIER, Mr Eric ASSEGOND, Mme Alexandra DUNET

Absents : 2 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistaient à la réunion : Mmes Julia CHIAVERINI et Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Laurent DUMONT.

Mr Mickael LEJEUNE a été désigné secrétaire de séance.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les membres du comité syndical valide une délibération en ces termes ; les réunions se tiendront principalement à Neufchâtel-en-Bray dans une salle mise à disposition par la mairie (Salle de justice ou salle des fêtes), et au besoin, les autres communes membres seront sollicitées pour accueillir les comités syndicaux.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 février 2021

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16 février 2021



POUR REL Patrick



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210126-2021-01-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2021

Affichage : 21/01/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Personnel – fermeture et ouverture de postes

Délibération n°2021-01-03

Légalement convoqué le 22/01/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 26/01/2021 à 20h à la salle des fêtes de Neuville-Ferrières sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T		x		
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Mr Laurent DUMONT
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			

	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LE ROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 22

Pouvoir : 1

Votants : 23

Absents excusés : 3 : Mme Jocelyne LORMIER, Mr Eric ASSEGOND, Mme Alexandra DUNET

Absents : 2 ; Mr Alain DUMOUCHEL, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistaient à la réunion : Mmes Julia CHIAVERINI et Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Laurent DUMONT.

Mr Mickael LEJEUNE a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président informe les délégués de la suite de ce dossier.

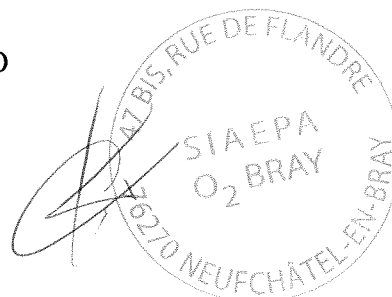
Il convient de fermer le poste précédemment occupé par la responsable assainissement et ouvrir un poste de technicien polyvalent chargé d'études environnement.

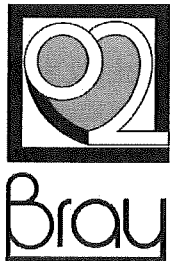
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide la fermeture du poste de responsable assainissement et l'ouverture d'un poste de technicien polyvalent chargé d'études environnement.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 10 février 2021

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 10 février 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210126-2021-01-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2021

Affichage : 21/01/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Suivi renforcé des captages du syndicat

Délibération n°2021-01-04

Légalement convoqué le 22/01/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 26/01/2021 à 20h à la salle des fêtes de Neuville-Ferrières sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T		x		
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Mr Laurent DUMONT
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	<i>S</i>				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	<i>S</i>				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	<i>S</i>				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	<i>S</i>				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	<i>S</i>				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	<i>S</i>				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	<i>S</i>				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	<i>S</i>				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	<i>S</i>				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	<i>S</i>				

Présents : 22

Pouvoir : 1

Votants : 23

Absents excusés : 3 : Mme Jocelyne LORMIER, Mr Eric ASSEGOND, Mme Alexandra DUNET

Absents : 2 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistaient à la réunion : Mmes Julia CHIAVERINI et Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Laurent DUMONT.

Mr Mickael LEJEUNE a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle que pour pouvoir bénéficier de subvention pour les diagnostics agricoles notamment mais aussi pour d'autres dossiers comme le PGSSE et les diagnostics agricoles, l'AESN demande la mise en place d'un suivi renforcé sur les captages du syndicat ; ces suivis sont financés à 80%.

Cela concerne la réalisation d'analyses d'eau sur 400 paramètres.

Le lancement des suivis renforcés se fait sur l'ensemble des captages du syndicat avec :

6 analyses par an pour les captages situés sur les communes de Bully, Mesnières-en-Bray, Nesle-Hodeng et Neuville-Ferrières

4 analyses par an pour le captage de Beaussault qui bénéficie déjà d'un suivi renforcé DCE (Directive européenne Cadre sur l'Eau).

Une première consultation de laboratoires et délibération par le comité syndical avait été menée entre les mois d'octobre et de novembre afin de choisir le laboratoire à engager pour la mise en œuvre des suivis renforcés.

Cependant une fois la délibération prise par le comité syndical et la transmission du dossier de demande d'aide à l'AESN ; elle a réclamé la fourniture d'un cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

De ce fait, un CCTP a été rédigé et une nouvelle consultation des laboratoires a lieu du 15/12/2020 jusqu'au 15/01/2021.

A l'issue de cette consultation des 3 bureaux d'études, l'analyse des offres a été faite en interne par l'animatrice.

Les tarifs sont les suivants :

- Labéo : 28 550, 76 € HT dont 7 382.76 € HT de sous traitance,
- Eurofins : 15 274 € HT (pas de sous traitance),
- SCE n'a, de nouveau, pas répondu.

Mr le Président propose de retenir Eurofins du fait du rapport qualité prix de leur offre.

Le démarrage des suivis est espéré pour début février 2021.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, retient le laboratoire Eurofins pour la réalisation des suivis renforcés sur les captages du syndicat pour un montant de 15 274 € HT.

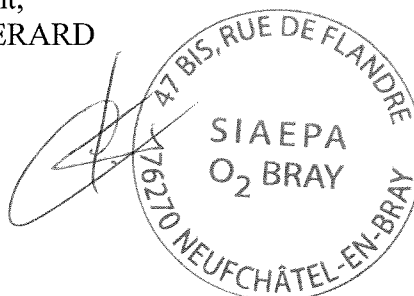
En outre, le comité syndical :

- approuve la procédure de consultation pour la mise en place du suivi renforcé sur les captages du syndicat,
- autorise Mr le Président à :
- signer le marché avec Eurofins pour un montant de 15 274 € HT,
- dit que ce montant sera inscrit au budget de l'année 2021 et des années suivantes si nécessaire,
- autorise Mr le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de Seine-Maritime, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 9 février 2021

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 9 février 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210126-2021-01-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2021

Affichage : 18/02/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Lubrizol – poursuite du recours

Délibération n°2021-01-05

Légalement convoqué le 22/01/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 26/01/2021 à 20h à la salle des fêtes de Neuville-Ferrières sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T		x		
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Mr Laurent DUMONT
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			

	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	<i>BEAUVAIL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoir : 1

Votants : 23

Absents excusés : 3 : Mme Jocelyne LORMIER, Mr Eric ASSEGOND, Mme Alexandra DUNET

Absents : 2 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistaient à la réunion : Mmes Julia CHIAVERINI et Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Laurent DUMONT.

Mr Mickael LEJEUNE a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide la poursuite de la procédure auprès de Lubrizol par une action mutualisée de collectivités (5) pour le remboursement des dépenses liées à la fourniture et la pose d'équipements métrologiques sur la station de pompage de Bully.

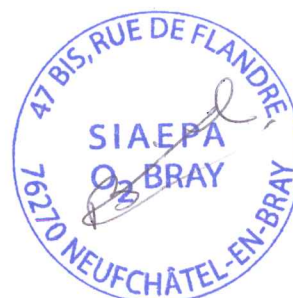
En outre, le comité syndical, autorise Mr le Président à :

- mener toute démarche utile au bon déroulement de ce dossier,
- inscrire les crédits nécessaires au budget de l'année 2021 et des années suivantes si nécessaire,

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 février 2021

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16 février 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210126-2021-01-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2021

Affichage : 18/02/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : **Eau potable** - Réalisation des branchements et pose de compteurs pour le comptage de l'eau de service dans le cadre de la DECI

Délibération n°2021-01-06

Légalement convoqué le 22/01/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 26/01/2021 à 20h à la salle des fêtes de Neuville-Ferrières sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T		x		
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Mr Laurent DUMONT
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoir : 1

Votants : 23

Absents excusés : 3 : Mme Jocelyne LORMIER, Mr Eric ASSEGOND, Mme Alexandra DUNET

Absents : 2 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistaient à la réunion : Mmes Julia CHIAVERINI et Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Laurent DUMONT.

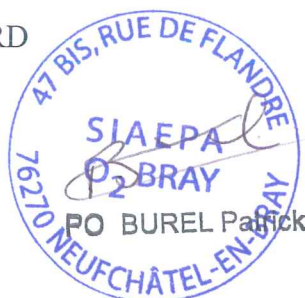
Mr Mickael LEJEUNE a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend acte que les communes du ressort du syndicat devront formuler une demande de devis pour le raccordement de leur réserve incendie, si elles le décident, qui comprendra le raccordement au réseau et un compteur. Les travaux seront réalisés obligatoirement par le syndicat ou par son prestataire missionné par lui.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 février 2021

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16 février 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210126-2021-01-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2021

Affichage : 21/01/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement – Attribution accord cadres à bon de commande prestations vidanges et curage

Délibération n°2021-01-07

Légalement convoqué le 22/01/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 26/01/2021 à 20h à la salle des fêtes de Neuville-Ferrières sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T		x		
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Mr Laurent DUMONT
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			

	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoir : 1

Votants : 23

Absents excusés : 3 : Mme Jocelyne LORMIER, Mr Eric ASSEGOND, Mme Alexandra DUNET

Absents : 2 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistaient à la réunion : Mmes Julia CHIAVERINI et Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Laurent DUMONT.

Mr Mickael LEJEUNE a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle que le syndicat assure la gestion globale du service d'assainissement collectif et non collectif sur son territoire en régie directe. Toutefois, il a besoin d'être suppléé par un prestataire extérieur pour certaines opérations d'exploitation des ouvrages (réseaux de collecte, postes et réseaux de refoulement, ouvrages de traitement et installations d'assainissement non collectif).

Dans ce contexte, le Syndicat a engagé une consultation selon une procédure adaptée ouverte avec publicité au BOAMP pour retenir l'entreprise qui interviendra par le biais d'un accord-cadre à bons de commande de prestations de services pour réaliser ces missions.

Mr le Président rappelle que :

- la durée de base de cet accord-cadre est d'un an,
- cette durée de base est reconductible trois fois par tacite reconduction,
- le montant annuel HT maximum est de 60 000,00 € HT pour la période initiale,
- le montant est lui aussi fixé à 60 000 € HT par année de reconduction,
- le précédent marché a pris fin en octobre 2020,

- le dossier de consultation des entreprises a été publié le 16/10/2020 sur la plateforme agysoft.marches-publics.info,
- la réception des offres était fixée au 09/11/2020 à 12h00 ; 3 offres ont été reçues dans les délais impartis : GHTP, Bachelet Bonnefond et Halbourg.

Des questions complémentaires ont été posées à ces 3 candidats.

- une Commission d'appels d'offres s'est tenue le 12/01/2021 à 17h30 pour présenter le rapport d'analyses des offres.

Compte tenu de leurs offres techniques et financières et des réponses apportées aux questions, il est proposé au comité syndical de retenir l'entreprise GHTP pour réaliser les prestations.

Les prix sont les suivants :

(Les prix énoncés cumulent le DQE de base avec le DQE « urgence » ; note maximum 40)

- GHTP : 72 215.00 € HT (38.63 points)
- Bachelet Bonnefond : 69 735.16 € HT (40 points)
- Halbourg : 104 483.72 € HT (26.70 points)

Les notes techniques sont les suivantes : (note maximum : 60)

- GHTP : 54/60
- Bachelet Bonnefond : 50/60
- Halbourg : 60/60

Le classement final est le suivant : (note maximum : 100)

- GHTP : 92.63 points
- Bachelet Bonnefond : 90 points
- Halbourg : 86.70 points

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

- Approuve la procédure de consultation des entreprises,
- Décide, aux termes de cette procédure, de retenir l'entreprise GHTP,
- Autorise Mr le Président à mener toute démarche nécessaire au bon déroulement de l'accord-cadre à bons de commande de prestations de service diverses pour l'entretien des systèmes d'assainissement collectif et non collectif du syndicat avec l'entreprise GHTP d'un montant de 60 000,00 € par an (pour la période initiale et pour chaque reconduction), soit pour un montant total maximum de 240 000,00 € HT ;
- Dit que ce montant sera réparti et inscrit aux budgets assainissement collectif et non collectif de l'année 2021 et des années suivantes en fonction des reconductions.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 4 février 2021

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 4 février 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210126-2021-01-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2021

Affichage : 18/02/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : **Assainissement collectif** – tarif du contrôle de
raccordement

Délibération n°2021-01-08

Légalement convoqué le 22/01/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 26/01/2021 à 20h à la salle des fêtes de Neuville-Ferrières sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUTRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent S	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T		x		
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Mr Laurent DUMONT
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T	x			
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		

	KOJALAVICIUS	Patrice	T	x			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 22

Pouvoir : 1

Votants : 23

Absents excusés : 3 : Mme Jocelyne LORMIER, Mr Eric ASSEGOND, Mme Alexandra DUNET

Absents : 2 ; Mr Alain DUMOUCHEL, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistaient à la réunion : Mmes Julia CHIAVERINI et Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Laurent DUMONT.

Mr Mickael LEJEUNE a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical décide que le nouveau tarif du contrôle d'assainissement collectif dans le cadre des ventes rendu obligatoire par l'article 13 du règlement de service de l'assainissement collectif, est porté à compter de la présente délibération à 70 € HT.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 février 2021

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16 février 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210302-2021-03-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2021

Affichage : 18/03/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décisions et arrêtés pris depuis le
26/01/2021

Délibération n°2021-03-09

Légalement convoqué le 25/02/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 02/03/2021 à 20h à la salle des fêtes de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Olivier MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T		x		
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T		x		
	LEMONNIER	Clémence	S	x arrivée à 20h20			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T			x	
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S	x			
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIE</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAIL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 20

Pouvoir : 1

Votants : 21

Absents excusés : 3 : Mme Jocelyne LORMIER, Mme Alexandra DUNET, Monsieur Guillaume HAUDRECHY

Absents : 4 : MR Dominique CONSEIL, Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Suppléants : Mr Serge LECOINTRE, Mme Clémence LEMONNIER, Mr Michel TROUDE

Assistaient à la réunion : Mmes Julia CHIAVERINI et Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Guillaume HAUDRECHY a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOITRE.

Mme Maryse DUVAL a été désignée secrétaire de séance.

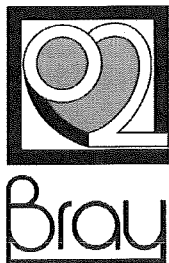
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation des arrêtés N°01, 02 et 03/2021 et des décisions N°2021-01 et 02 pris par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2020-07-33 du 29 juillet 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 mars 2021

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16 mars 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210302-20210310-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2021

Affichage : 15/03/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : **Eau potable** – marché Volet agricole études
BAC - attribution

Délibération n°2021-03-10

Légalement convoqué le 25/02/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 02/03/2021 à 20h à la salle des fêtes de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Olivier MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T		x		
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T		x		
	LEMONNIER	Clémence	S	x arrivée à 20h20			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T			x	
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S				
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S	x			
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 21

Pouvoir : 1

Votants : 22

Absents excusés : 3 : Mme Jocelyne LORMIER, Mme Alexandra DUNET, Monsieur Guillaume HAUDRECHY

Absents : 4 : MR Dominique CONSEIL, Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Suppléants : Mr Serge LECOINTRE, Mme Clémence LEMONNIER, Mr Michel TROUDE

Assistaient à la réunion : Mmes Julia CHIAVERINI et Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Guillaume HAUDRECHY a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOITRE.

Mme Maryse DUVAL a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle que la présente démarche a pour objectif la réalisation d'une étude volet agricole sur les BAC des cinq captages du SIAEPA O2 Bray, à savoir, Nesle-Hodeng, Beaussault, Bully, Mesnières en Bray et Neuville Ferrières.

Cette étude, initiée par les lois « Grenelle », vise, au-delà des procédures réglementaires de Déclaration d'Utilité Publique limitée aux différents périmètres de protection, à porter des actions dans le but de réduire les pollutions diffuses à l'échelle du bassin d'alimentation de captage (BAC) lui-même et se déroule en deux phases :

- Une première phase, dite « volet hydrogéologique » des BAC, dont l'objectif est d'identifier le plus finement possible les contours de l'aire d'alimentation, la vulnérabilité et ainsi les sources de pollution éventuelles qui s'y trouvent (agricoles, artisanales, industrielles...), a été finalisée sur chacun des captages,
- Une seconde phase objet de cette présente consultation, dite « volet agricole » des BAC, dont l'objectif principal est d'établir l'état des lieux des pratiques agricoles sur la zone concernée.

Cette étude est découpée en 2 tranches comme suit :

Tranche Ferme :

- Phase 1 : Communication / Caractérisation du territoire / préparation des diagnostics
- Phase 2 : Réalisation des diagnostics agricoles approfondis

Tranche Optionnelle 1 :

- Sondages pédologiques sur le territoire du BAC de Nesle-Hodeng

Ces diagnostics doivent permettre au syndicat de mettre en place un programme d'actions agricoles sur l'ensemble du territoire des BAC afin de préserver la qualité de la ressource en eau.

S'agissant d'études découlant d'obligations réglementaires de préservation de la ressource, des aides de l'agence de l'eau sont prévues dans la limite de 80% des dépenses.

Au titre de cette consultation, il rappelle les informations suivantes :

- Mise en ligne du Dossier de consultation des entreprises le 22/01/2021 (Journal Officiel BOAMP). Il était librement téléchargeable sur le site web <https://agysoft.marches-publics.info/>
- Remise des offres le 12/02/2021 à 12h00 ; 2 offres ont été reçues dans les délais impartis : ENVILYS et CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE de NORMANDIE.
- Ouverture des plis le 12/02/2021 à 14h30
- CAO de présentation du rapport d'analyses des offres le 22/02/2021

L'analyse des offres a été réalisée par le bureau d'études Cad'en, AMO sur cette opération.

Eléments relatifs aux candidats et aux prix :

N°	Désignation	Tranche ferme HT	Tranche Optionnelle HT	Montant Total HT
1	ENVILYS (Montpellier)	104 075,00 €	10 650,00 €	114 725,00 €
2	CHAMBRE REGIONNALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE (CRAN) (Caen) avec sous traitance avec CRAN Somme	114 472,50 €	6 165,00 €	120 637,50€

Des questions complémentaires ont été envoyées à la CRAN (sous détail d'un prix et type de logiciel SIG utilisé) ; les réponses satisfaisantes ont été apportées dans les temps impartis.

Compte tenu de leurs offres techniques et financières et des réponses apportées aux questions, il est proposé au comité syndical suite au compte-rendu de la CAO, de retenir la CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE de NORMANDIE pour réaliser les prestations.

La CRAN a obtenu un total de 92.53 points sur 100 ; Envilys a obtenu 85.50 points sur 100.

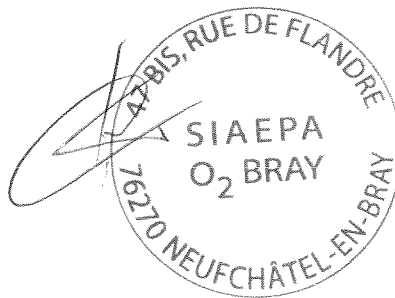
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

- Approuve la procédure de consultation des bureaux d'études,
- Décide, aux termes de cette procédure, de retenir la CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE de NORMANDIE,
- Autorise Mr le Président à signer le marché avec la CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE de NORMANDIE différents BAC (5) du syndicat pour un montant de cumulé de 120 637.50 € HT (tranche ferme et optionnelle);
- Dit que ce montant sera inscrit au budget de l'année 2021 et de l'année suivante si nécessaire,
- Autorise Mr le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de Seine-Maritime, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 12 mars 2021

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 12 mars 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210302-2021-03-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2021

Affichage : 18/03/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : **PGSSE – lancement d’une nouvelle consultation**

Délibération n°2021-03-11

Légalement convoqué le 25/02/2021, le Comité Syndical s’est réuni le 02/03/2021 à 20h à la salle des fêtes de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Olivier MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T		x		
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T		x		

	LEMONNIER	Clémence	S	x arrivée à 20h20			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T			x	
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	x			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 20

Pouvoir : 1

Votants : 21

Absents excusés : 3 : Mme Jocelyne LORMIER, Mme Alexandra DUNET, Monsieur Guillaume HAUDRECHY

Absents : 4 : MR Dominique CONSEIL, Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Suppléants : Mr Serge LECOINTRE, Mme Clémence LEMONNIER, Mr Michel TROUDE

Assistaient à la réunion : Mmes Julia CHIAVERINI et Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Guillaume HAUDRECHY a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOUITRE.

Mme Maryse DUVAL a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle le contexte de cette opération et notamment la délibération prise le 10/11/2020 pour la signature d'un avenant à l'étude diagnostique pour l'abandon de la réalisation du plan de secours prévu à l'étude au profit d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux, document plus complet et réclamé par les services de l'Etat (Agence de l'eau et ARS).

Le titulaire du marché de l'étude diagnostique, Altéréo, a remis une offre à 20 098 € HT et une demande de subvention a été déposée.

Mr le Président précise qu'une consultation pour un marché distinct doit être mis en place pour pouvoir prétendre aux aides de l'agence de l'eau et répondre aux exigences réglementaires en matière de commande publique.

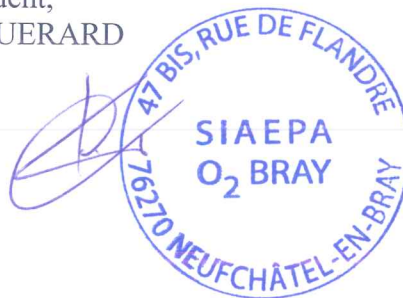
Après avoir entendu les explications de Mr le Président, le comité syndical, à l'unanimité, :

- valide l'annulation de la délibération 2020-11-69 au profit de cette nouvelle pour le lancement d'une consultation pour établir un PGSSE, généralement réalisé conjointement avec l'étude diagnostique
- autorise Mr le Président à réaliser toute démarche nécessaire pour ce dossier.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 mars 2021

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16 mars 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210302-2021-03-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2021

Affichage : 18/03/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O₂ BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : **Débat d'orientations budgétaires**

3 compétences

Délibération n°2021-03-12

Légalement convoqué le 25/02/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 02/03/2021 à 20h à la salle des fêtes de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Olivier MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T		x		
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S	x			
Flamets-Frétils	ASEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T		x		
	LEMONNIER	Clémence	S	x arrivée à 20h20			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T			x	
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	x			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAIL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoir : 1

Votants : 22

Absents excusés : 3 : Mme Jocelyne LORMIER, Mme Alexandra DUNET, Monsieur Guillaume HAUDRECHY

Absents : 4 : MR Dominique CONSEIL, Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Suppléants : Mr Serge LECOINTRE, Mme Clémence LEMONNIER, Mr Michel TROUDE

Assistaient à la réunion : Mmes Julia CHIAVERINI et Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Guillaume HAUDRECHY a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOITRE.

Mme Maryse DUVAL a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Président présente le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021 transmis aux délégués en tant que document préparatoire à la présente séance.

Mr le Président donne lecture des prévisions pour les projets de budgets pour l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif pour la structure tant sur le plan des investissements et des engagements pluriannuels, que sur celui de l'évolution de la dette, la présentation des effectifs, de la tarification en cours pour l'année 2021 et remet le rapport permettant la tenue de ce débat pour les compétences de la structure.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1 et D2312-3,
- Vu le rapport d'orientations budgétaires retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre de l'assemblée délibérante,

- Considérant l'obligation pour les établissements de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de + de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,
- Considérant que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur structure et la gestion de la dette,
- Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, le comité syndical, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget principal et les budgets annexes du syndicat,
- Demande à Mr le Président de préparer les 3 budgets sur la base des orientations évoquées,
- Autorise Mr le Président à réaliser toute démarche nécessaire pour ce dossier.

Le rapport d'orientations budgétaires sera remis à l'appui de la présente délibération.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 mars 2021

Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16 mars 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Communes membres : Beaussault, Bouelles, Bully, Flamets-Frétils, Graval, Mesnières-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray, Neuville-Ferrières, Nesle-Hodeng, Saint-Martin l'Hortier et Saint-Saire

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 02 MARS 2021
Présentation préalable au bureau du 23/02/2021

Le SIAEPA O2 Bray est un EPCI (sans fiscalité propre) qui gère un SPIC qui compte parmi ses collectivités membres, une commune de plus de 3 500 habitants et totalise une population de moins de 10 000 habitants.

Ce statut impose de présenter dans un délai de 2 mois avant le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical, dans les conditions du règlement intérieur approuvé le 24 septembre 2020 par délibération N°2020-09-44. Le contenu du rapport est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales et par le décret N°2016-841 du 24 juin 2016.

Une délibération spécifique atteste de la tenue de ce débat.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

- Naissance au 01/01/2014

- Populations au 01/01/2021 :

Précision : Les données de population au 1^{er} janvier 2018 sont officielles et authentifiées par le décret n° 2020-1706 du 24 décembre 2020. Ces populations officielles entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Beaussault : 414
Flamets-Frétils : 172
Nesle-Hodeng : 353
Saint-Saire : 604

Bouelles : 285
Graval : 151
Neufchâtel : 4 920
Saint Martin l'Hortier : 281

Bully : 939
Mesnières en Bray : 1 169
Neuville-Ferrières : 582

Soit une population totale de 9 870 habitants (9 921 habitants au 01/01/2020) pour 4 930 abonnés.

Personnel

Tableau des effectifs avec le poste occupé, nombre d'heures du poste, nom du personnel et l'année de recrutement

Fonctionnaires titulaires

FILIERE ADMINISTRATIVE

Rédacteur principal (cat. B)	14h	Cathy BOURGUIGNON (2001)
Rédacteur principal (cat. B)	35h	Christelle LENORMAND (2005)

FILIERE TECHNIQUE

Agent de maîtrise (cat. C)	35h	Laurent RENAUX (2008)
----------------------------	-----	-----------------------

Salariés

ADMINISTRATIF

Agent polyvalent secrétariat	35h	CDI	Céline HOUARD (2015)
Agent polyvalent secrétariat	35h	CDI	Florence LEMOINE (2018)
Agent polyvalent secrétariat	35h	CDI	Virginie ANGEL-MOLINE (2016)
Agent polyvalent secrétariat	35h	CDI	Adélaïde LEFEBVRE (2018)

TECHNIQUE

Responsable services techniques	35h	CDI	Mickaël CHAPIN (2015)
Agent d'exploitation assainissement	35h	CDI	Dominique RIGAU (2016)
Agent d'exploitation assainissement	35h	CDI	Gildas CLEMENT (2016)
Agent d'exploitation eau	35h	CDI	Rodolphe DUTOT (2016)
Agent d'exploitation eau	35h	CDI	Benjamin DOLBEC (2015)
Agent d'exploitation polyvalent	35h	CDI	Benjamin MARTIN (2020)
Technicienne polyvalente (arrivée le 01/02/2021)			
chargée de mission environnement	35h	CDI	Justine PONSOLLE (2021)
Agent d'entretien des locaux	1h	CDI	Karine COSSARD (2012)
Agent d'entretien des locaux	10h	CDI	Sylviane GODEFROY (2016)

Animatrice agricole mutualisée	52 % de 35h	CDD	Julia CHIAVERINI (2020)
--------------------------------	-------------	-----	-------------------------

Apprenti BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau			Théo VANDAMME (2020)
---	--	--	----------------------

Sur l'année 2020 : départ de 2 personnels : l'électromécanicien et la responsable assainissement.

Soit au 1^{er}/02/2021, un total de 18 personnes (14.23 Equivalent Temps Plein – ETP hors apprenti)

Evocations des dossiers à réaliser sur 2021 :

- le suivi du DUER avec la généralisation des plans de prévention, la mise en place de fiches de protocole sécurité,
- de la mise en place de l'accord d'entreprise (pour tenter d'harmoniser les statuts dans la mesure du possible),
- la mise en place du règlement intérieur et de la charte informatique,

- la mise en œuvre de la Loi de transformation de la fonction publique avec le déploiement des lignes directrices de gestion (organiser les départs et les recrutements notamment)
- la mise en place du logiciel de gestion des temps de présence des personnels : le personnel badgera, les heures seront donc automatiquement enregistrées et qui vont faciliter la réalisation des paies. Les congés et absences diverses seront suivies aussi par ce logiciel.
- la mise en place des 1ères actions de traçabilité en ce qui concerne le RGPD.

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES et DES RECETTES

Investissements prévisionnels – projets de budgets 2021

Budget Eau

Opération 111 : achat divers matériel industriel

Renouvellement de matériel électroportatif

Report 2020 de 4 590 €

Pas de subvention

Opération 113 : véhicule

Achat remorque pour transporter le groupe électrogène, des pièces de fontainerie et les panneaux (financement sur report : 3 680 €)

Pas de subvention

Opération 114 : local administratif

Nouvelle porte au rez de jardin avec digicode (sur report)

Nouveaux portails avec ouverture électrique (sur report)

Nouvelle porte de garage

Mise en conformité de compteur électrique

Nouvelles menuiseries dans la partie logement

Mise en accessibilité (réfection de la rampe d'accès et nouvel aménagement de place PMR)

Subventions espérées dans le cadre de la rénovation du local (bouquet de travaux)

Nouvelle chaudière et nouvelles portes coupe-feu (sur report)

Reports 2020 à 62 760 €

Subventions espérées

Opération 115 : renouvellement organes ouvrages

Transformateur électrique Beausault : 30 000 € (sur report)

L'ensemble des dépenses de cette opération fera l'objet d'un emprunt (sur report).

Pompe forage Neuville : 27 000 € (sur report)

Filtres à charbon de l'usine de traitement de pesticides de Bully (renouvellement estimé à 40 000€)

Reports 2020 à 62 140 €

Pas de subvention

Opération 116 : Terrains pour protection de captage (stratégie foncière)

100 000 € (report 2020) ; à voir si ajout au budget 2021

Subvention espérées à 80%

Opération 119 : parc compteurs

Prévision d'une campagne de renouvellement du parc compteurs (500 changements espérés)

Changement du compteur de production du Haut Service de Bully (opération règlementaire)

Report 2020 de 3 580 €

Pas de subvention

Opération 1200 : logiciel et matériel de bureau

Matériel de bureau (fauteuils)

Site internet (sur report)

Ordinateurs, écrans

Divers logiciels (organisation des séances d'élus jusqu'à la production des délibérations et tables annuelles, de comptabilité pour la validation des bons de commande, pour le passage au CFU et pour permettre aux abonnés de payer leur facture en ligne, de paie avec un logiciel de gestion des temps des personnels)

Report 2020 de 11 830 €

Pas de subvention

Opération 121 : travaux neufs y compris les branchements neufs

50 000 € (pour les branchements neufs et réparation de fuite)

Les demandes de devis au titre des raccordements dans le cadre de la couverture incendie seront placés à cette opération (le nombre et les montants sont imprévisibles)

Report 2020 de 27 820 €

Pas de subvention

Opération 131 : Réhabilitation station pompage de Mesnières

1 890 000 € (incluant la pose d'une Unité de Traitement de l'Eau Potable – problématiques pesticides ; ajout d'une unité de traitement des nitrates dans le même temps (UTEP))

Opération inscrite à la programmation annuelle du Département 76

Les actuels frais de location du groupe électrogène, de carburant étant des frais connexes à la pose de l'UTEP, ils seront inclus à la future demande de subvention relative à ce dossier.

L'ensemble des crédits ne seront pas inscrits au budget 2021 ; opération pluriannuelle

Sur 2021, un AMO sera missionné pour faire une étude de faisabilité et aider le syndicat dans le choix du bureau d'études qui va suivre l'opération (opérations estimées à 20 000 €)

Report 2020 de 40 000 €

Opération 132 : Saint-Saire : réseaux et ouvrages

Opération liée à la problématique de cristallisation du calcaire

Opération pluriannuelle :

Sur 2021, report 2020 (27 500 €) pour la réalisation d'une étude de faisabilité avec AMO et bureau d'études

Des travaux seront réalisés une fois la phase étude achevée.

Opération inscrite à la programmation annuelle du Département 76 pour 25 000 €

Subventions espérées

Opération 141 : renouvellement organes réseaux

30 000 € non subventionnables + reports 2020 à 13 980 €

Opération 142 : renouvellement de branchements

35 000 € non subventionnables + reports 2020 de 4 000 €

Opération 1500 : réhabilitation du château d'eau Grattennoix

Problème de pénalités et des désordres apparus sur les résines extérieures, à résoudre (report 2020 de 4 550 €)

Opération 200 : étude diagnostique du réseau

Poursuite de l'opération pluriannuelle :

Avec en 2021 continuité de l'étude en cours avec Altério ; actuellement arrêtée le temps de la pose des compteurs de sectorisation (marché CISE TP en cours ; 139 160 € HT)

A venir le PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) : consultation à lancer

Environ 30 000 € subventionnables

Report 2020 de 243 470 €

Opérations 240, 401 et 402 : BAC Nesle-Hodeng, DUP / BAC Neufchâtel et BAC Bully

Poursuite de ces opérations pluriannuelles :

Fin des études pour Neufchâtel et Bully (Suez)

Réalisation en 2021 des volets agronomiques sur tout le territoire des BAC du syndicat avec une opération nouvelle N°403 et l'ouverture anticipée des crédits

Pour information :

Réception des offres et ouverture des plis faite le 12/02/2021

Attribution du marché prévue au comité syndical du 02/03 suite à la CAO de présentation du RAO le 22/01/2021 (CRAN pressentie)

Dépense subventionnée

Opération 404 : étude de sécurisation

En 2021, fin de l'opération pluriannuelle :

Paiement de l'étude à la Vallée de l'Eaulne, porteur du projet

Subventions directement perçues par la Vallée de l'Eaulne

Opération 500 : sécurisation des ouvrages

Projets choisis en fonction des priorités et des possibilités budgétaires

Télésurveillance, clôtures Station pompage Bully et forage de Neuville

Echelles à crinoline, garde-corps, double trappe d'accès sur réservoirs sur tour de Bully et Saint-Saire

Subventions espérées

Antibéliers : surpression GMF et reprise Bihorel

Pas de subvention

Opération 800 : renouvellement de canalisations

Projets choisis en fonction des priorités et des possibilités budgétaires

Finaliser les recettes du chantier avec CISE (1^{ère} campagne CVM)

Inscription à la programmation annuelle 2021 du Département 76 :

Chemin des pères 150 000 €

Sortie réservoir BU 230 000 € (non éligible 2020)

Renouvellement de réseau dans le cadre des CVM : liste complémentaire 2020

Projet communal d'effacement des feux tricolores en haut de la ville de Neufchâtel-en-Bray (carrefour D1314 et D928) estimé à 150 000 € pour l'eau potable

<i>Budget Assainissement Collectif</i>

Opération 108 : STEP Mesnières

Nettoyage des rampes d'aération (report)

Remplacement du revêtement en gravillon

Reports 2020 pour 23 000 €

Pas de subvention

Opération 109 : travaux canalisations et renouvellement de réseau

incluant les renouvellements de branchements

Projets choisis en fonction des priorités et des possibilités budgétaires

Renouvellement de réseau rue de la Gare, pont route notamment

Projet communal d'effacement des feux tricolores en haut de la ville de Neufchâtel-en-Bray (carrefour D1314 et D928) estimé à 150 000 € pour l'assainissement collectif

Reports 2020 pour 255 000 € (à modifier du fait de la création de l'opération 117 dédiée aux travaux issus du diagnostic)

Opération 111 : zonage

En 2021, fin de l'opération pluriannuelle :

Paiement de l'étude en cours avec Aqua Enviro et de l'enquête publique estimée à 10 000 €

Dépense subventionnée (pour l'étude)

Reports 2020 pour 30 000 €

Opération 112 : Valorisation des boues de station (Bully)

Prise en charge par l'agence de l'eau de 90% des dépenses liées à la problématique d'hygiénisation des boues dans le cadre du COVID-19.

Opération 113 : STEP Neufchâtel

Nettoyage des rampes d'aération (sur report)
Bâtiment de stockage ou appentis
Mise en conformité équipements incendie et sécurité
Mise en place du mode dégradé de fonctionnement de la station
Reports 2020 pour 55 840 €
Pas de subvention

Opération 114 : diagnostic réseau

Etude terminée
Réunion prévue avec l'agence de l'eau le 18/03, un point sera fait avec eux sur ce dossier.
Reports 2020 pour 5 000 €

Opération 115 : sécurisation postes de relèvement et aéroéjecteurs

Revoir le poste de Sainte Claire : problème de trappe et de génie civil
Reports 2020 pour 7 180 €
Pas de subvention

Opération 116 : renouvellement tampons regards

10 000 € + reports 25 150 € (non subventionnables)

Opération 117 : Travaux programme actions du diagnostic réseau

Nouvelle opération suite à la validation du diagnostic assainissement
Planning décennal de travaux
Pour 2021 inscription de 250 000 € incluant des priorités inscrites à l'étude diagnostique ;
Opération inscrite à la programmation annuelle du Département 76 pour 500 000 € (études préalables retenues à la programmation 2020, les travaux étaient en liste complémentaire ; à voir pour 2021)
Subventions espérées
Pour information : le cadencement de ce planning ne pourra pas être tenu du fait que :

- les travaux prévus à l'année 2020 n'ont pu être réalisés du fait de la crise sanitaire
- certains travaux sont suspendus à la réalisation du schéma de gestion des eaux pluviales de la commune de Neufchâtel du fait de la présence de réseau unitaire.

Opération 118 : véhicules

Pas d'achat prévu en 2021

Opération 119 : PR Château de Mesnières

Raccordement réalisé
A voir s'il reste de la clôture à faire
Il reste au château à poursuivre la recherche d'eaux claires parasites sur une partie de ces ouvrages

Opération 120 : travaux extension de réseau

Opération pour le café de Neuville Ferrières quasiment terminée ; restent les essais préalables à la réception à réaliser
Raccordement du Pont de Canche : à partir de septembre 2021
Chiffrage attendu du bureau d'études
Inscription à la programmation annuelle 2021 du Département 76 : projet non retenu au titre de la programmation 2020
Reports 2020 : 53 220 €

Opération 121 : Travaux assainissement et branchements neufs

10 000 € + reports à 24 960 € (non subventionnables)

Opération 122 : Acquisition équipement matériel

Pas de besoin connu à ce jour sur 2021
Mettre 2 000 € sur l'opération pour un éventuel besoin de renouvellement de matériel
Reports de 2020 de 2 000 €

Opération 123 : STEP Graval

Opération pluriannuelle de reconstruction quasiment terminée, station en fonctionnement, avec un souci car présence de lingettes en grande quantité ; la commune de Graval va faire une publication de sensibilisation dans ce sens

Finaliser les dépenses et les recettes sur reports 2020 (336 170 €)

Opération 126 : PR ZI Neufchâtel

Opération finalisée

Opération 128 : STEP Beaussault

Opération finalisée

Besoin d'ouverture anticipée de crédits pour finaliser les dépenses (25 500 € engagées) ; le report de 12 990€ étant insuffisant

L'état final des dépenses et les recettes permettra de prévoir l'emprunt qui couvrira le reste à charge

Opération 129 : Travaux Postes de Relèvements et Aéro-Ejecteurs et migration d'aéroéjecteurs vers des postes de refoulement

Prévision de remplacement de 3 AE par 3 PR sur Bully / Martincamp

Revoir le chiffrage pour inscrire les dépenses sachant que des missions d'AMO et de bureaux d'études seront nécessaires à cette opération

Reports présents à cette opération (66 420 €)

Revoir si des subventions sont possibles

Opération 130 : Equipement mesures sur réseau (diagnostic permanent)

Pour réaliser le diagnostic permanent au moyen de 3 sondes et une télégestion

20 000 € (report 2020) non subventionnables

Opération 131 : Travaux STEP de Saint Martin l'Hortier

Opération pluriannuelle :

En 2021 : étude de faisabilité pour connaître les solutions possibles pour l'avenir du site et le traitement des eaux usées de ce territoire

20 000 € (report 2020) subventionnables

Opération 190 : branchements privatifs cité cardon Neuville

Dossier clos à l'agence de l'eau

Opération 820 : STEP Bully

Réparation du génie civil : 100 000 €

Pose d'un dispositif de comptage des déversements par temps de pluie vers la lagune (attente de la validation de l'agence de l'eau pour la pose)

Reports de 2020 de 105 000 €

Pas de subvention

Opération 88 : travaux inopinés

Sur report 2020 (16 290 €)

<i>Budget Assainissement Non Collectif</i>

Opération 10 : divers travaux ANC

Reports 2020 de 20 960 € ; non subventionnables

Opération 15 : Mobilier et matériel informatique

Reports 2020 de 2 410 € : non subventionnables

Opération 20 : réhabilitation filtres à sable

Reports 2020 de 22 900 € ; non subventionnables

Fonctionnement – Recettes

Délibérations tarifaires

Au 01/01/2021, les tarifs annuels sont les suivants :

EAU : 1.32 € le m3 et 50 € HT d'abonnement (augmentation de 0.02 € HT au 01/01/2020)

Asst Coll : 2 € le m3 et 50 € HT d'abonnement (inchangé depuis 2016)

Redevance Prélèvement à 1.015 € HT / m3 (inchangée depuis 01/01/2019)

SPANC : 50€ HT d'abonnement (révision du règlement de service au 01/01/2021)

Tarifications des prestations :

Eau potable

- Travaux de branchement neuf : tarifs selon grille tarifaire établie et arrêtée par délibération
- Vérification des hydrants : prestation à venir ; modalités techniques et tarification à l'étude
- Casse par tiers : devis établi selon les dégâts réparés

Assainissement collectif :

- Interventions pour des débouchages en partie privée : peu d'intervention sont faites actuellement sur cette thématique ; le personnel est en cours de formation pour le permis BE ; tarifs selon grille tarifaire établie et arrêtée par délibération
- Contrôle de raccordement au réseau : 70 € HT

Assainissement non collectif :

- Visite de fonctionnement : 70 € HT
- Diagnostic de l'installation (en cours de fonctionnement) : 70 € HT
- Visite dans le cadre des ventes : 70 € HT
- Avis préalable à une création ou à une réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif : 70 € HT
- Visite de vérification de conformité des travaux réalisés : 70 € HT
- Vidanges : tarifs selon grille tarifaire établie avec les prix du marché du prestataire, majorés de 20% pour tenir compte des frais de gestion annexes (personnel, véhicule, administratif...)

Fonctionnement – dépenses nouvelles envisagées par rapport à 2020

En eau potable :

- Frais de notaire pour l'établissement de servitudes, constat d'huissiers dans le cadre des renouvellements de canalisations
- Consommations énergétiques pour la station de pompage de Bully années 2017 et 2018 dues à Véolia

En assainissement collectif :

- Paiement des sommes dues à Véolia (contrats électriques restés à leur nom à tort)

En assainissement non collectif :

Pas de dépense nouvelle

Fonctionnement – recettes nouvelles envisagées par rapport à 2020

En eau potable :

Pas de recette nouvelle

En assainissement collectif :

Pas de recette nouvelle

En assainissement non collectif :

Suite à la mise en place du nouveau règlement de service au 01/01/2021,

- Visite de fonctionnement : 70 € HT (estimées à un minimum de 400 visites par an)
- Diagnostic de l'installation (en cours de fonctionnement) : 70 € HT (estimés à 10 par an)
- Avis préalable à une création ou à une réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif : 70 € HT (estimés à 10 dossiers par an)
- Visite de vérification de conformité des travaux réalisés : 70 € HT (estimés à 10 visites par an)
- Vidanges : tarifs selon grille tarifaire établie avec les prix du marché du prestataire, majorés de 20% pour tenir compte des frais de gestion annexes (personnel, véhicule, administratif...) (estimés à 50 vidanges par an)

DETTE - Ecritures 2021 (exprimées en euros)

Budget Eau

Organisme prêteur : Caisse d'Epargne						
Projet financé	Montant initial	Année de fin	Annuité 2021	Capital restant dû au 31/12/2021	Intérêts restants dus au 31/12/2021	Taux en %
Local 47b rue de Flandre	260 000	2032	19 160.91	195 441.98	15 328.03	1.28
Transfert Vallée de l'Eaulne	119 000	2023	8 760.10	15 501.79	1 009.17	4.34
Renouvellement de canalisations Beaussault/ Nesle	255 000	2044	12 657.95	234 600	27 817.81	1.02
Sous-total	634 000			445 543.77		
Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations						
Projet financé	Montant initial	Année de fin	Annuité 2020	Capital restant dû au 31/12/2020	Intérêts restants dus au 31/12/2020	Taux en %
Château d'eau de Grattennoix	164 114	2057	2 461.71	164 114	48 003.37	1.50
Grand total	798 114		43 040.67	609 657.77	89 696.67	
				699 264.44		

Budget Assainissement Collectif

Organisme prêteur : Agence de l'Eau						
Projet financé	Montant initial	Année de fin	Annuité 2021	Capital restant dû au 31/12/2021	Intérêts restants dus au 31/12/2021	Taux en %
Station Mesnières	133 280	2033	6 664.00	79 968.00	-	Ø
Transfert Effluents Neuville	86 350	2028	5 756.67	40 296.64	-	Ø
Station Neufchâtel	257 550	2022	17 170.00	17 170.00	-	Ø
Station Neufchâtel	180 000	2022	12 000.00	12 000.00	-	Ø
Station Neufchâtel	108 000	2023	7 200.00	14 400.00	-	Ø
Eaux claires parasites Neufchâtel	11 331	2024	755.40	2 266.20	-	Ø
Station Neufchâtel	257 550	2023	18 223.78	36 447.51	-	Ø
Station Neufchâtel	72 000	2025	4 800.00	19 200.00	-	Ø
Extension réseau Cité Cardon	30 175	2024	2 011.67	6 034.96	-	Ø
Extension ouvrage Mesnières	79 968	2035	3 998.40	55 977.60	-	Ø
Sous-total	1 216 204			283 760.91	-	
Organisme prêteur : Crédit Agricole Normandie Seine						
Projet financé	Montant initial	Année de fin	Annuité 2021	Capital restant dû au 31/12/2021	Intérêts restants dus au 31/12/2021	Taux en %
Station Mesnières	107 000	2023	12 486.12	35 379.56	2 078.78	2.91
Transfert Effluents Neuville (refinancement 2020)	97 436.64	2033	7 786.76	86 029.15	7 412.21	1.37
Sous-total	204 436.64			121 408.71		
Organisme prêteur : Caisse d'Epargne						
Projet financé	Montant initial	Année de fin	Annuité 2021	Capital restant dû au 31/12/2021	Intérêts restants dus au 31/12/2021	Taux en %
Station Neufchâtel	600 000	2030	35 604.48	292 913.25	25 408.07	2.407
Grand total	2 020 640.64		134 457.28	686 626.30	33 869.51	
				720 495.81		

Les prêts conventionnés avec l'Agence de l'Eau sont à taux zéro.

Budget Assainissement Non Collectif

Organisme prêteur : Caisse d'Epargne						
Projet financé	Montant initial	Année de fin	Annuité 2021	Capital restant dû au 31/12/2021	Intérêts restants dus au 31/12/2021	Taux en %
ANC Graval	4 115	2022	350.08	331.10	18.88	5.70
ANC 1 ^{ère} tranche	48 125	2023	3 757.59	7 018.79	496.39	4.68
ANC 2 ^{ème} tranche	66 240	2024	5 167.56	14 160.15	1 342.53	4.67
ANC 3 ^{ème} tranche	126 715	2025	8 674.25	31 876.36	2 820.64	3.48
ANC 5 ^{ème} tranche	100 000	2026	7 096.16	31 573.03	3 907.77	4.02
ANC 7 ^{ème} tranche	21 834	2028	1 601.03	9 365.69	1 841.48	4.70
ANC 8 ^{ème} tranche	29 850	2031	2 109.79	17 502.20	3 595.70	3.55
ANC 9 ^{ème} tranche	12 480	2027	1 166.86	6 006.88	994.28	4.56

ANC 10^{ème} tranche	41 207	2032	3 176.01	26 450.69	8 485.46	4.95
ANC 11^{ème} tranche	19 800	2036	1 259.34	15 696.11	3 194.04	2.41
Sous-total	470 366			159 981		
Organisme prêteur : Crédit Agricole Normandie Seine						
Projet financé	Montant initial	Année de fin	Annuité 2021	Capital restant dû au 31/12/2021	Intérêts restants dus au 31/12/2021	Taux en %
ANC 6^{ème} tranche	24 132.21	2028	1 919.62	9 821.88	1 695.96	4.75
Grand total	494 498.21		36 278.29	169 802.88	28 393.13	
				198 196.01		

Seule la 9^{ème} tranche est sur 15 ans, les autres sont sur 20 ans.

Sur l'ensemble des emprunts contractés par le syndicat, le tableau suivant présente la répartition par organisme :

	Cumul emprunts du syndicat	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole	Agence de l'Eau	Caisse des Dépôts	
Eau potable	798 114	634 000			164 114	
Asst Coll	2 020 640.64	600 000	204 436.64	1 216 204		
SPANC	494 498.21	470 366	24 132.21			
Total	3 313 252.85	1 704 366	228 568.85	1 216 204	164 114	
	100	51	7	37	5	100

Perspectives d'évolution de la dette entre 2020 et 2021 :

Compte tenu des projets :

Suppression du poste de transformation électrique et le changement de 2 moteurs des pompes du Haut Service de la station de pompage de Beaussault ; le recours à l'emprunt est prévu pour 35 000 €.

- réhabilitation de la lagune de Beaussault

Le recours à l'emprunt est prévu pour la partie restant à charge du syndicat à savoir environ 63 500 €.

Notes importantes

- Les ratios ont été calculés avec les chiffres issus de l'exécution budgétaire 2020

- Le budget principal porte l'ensemble des lignes de facturation aux abonnés : eau potable, assainissement collectif et non collectif et redevances à reverser à l'agence. Un transfert depuis le budget principal vers les budgets annexes est fait en fin d'exercice.

Les calculs sont faits avec des chiffres qui incluent les transferts entre budgets (sauf précision contraire)

Epargne Brute au 31/12/2020

Calcul :

Recettes réelles d'exploitation - dépenses réelles d'exploitation pour l'année considérée

Budget Eau

2 444 561.26 - 2 193.182.18 = **251 379.08 €**

Budget Assainissement Collectif

989 573.49 - 835 528.55 = **154 044.94 €**

Budget Assainissement Non Collectif

127 376.37 - 110 160.33 = **17 216.04 €**

Epargne Nette au 31/12/2020

Calcul :

(Recettes réelles d'exploitation 2020 - dépenses réelles d'exploitation 2020) – remboursement de la part de capital de la dette de 2021

Budget Eau

$$(2\,444\,561.26 - 2\,193\,182.18) - 34\,399.64 = \underline{\underline{216\,979.44 \text{ €}}}$$

Budget Assainissement Collectif

$$(989\,573.49 - 832\,528.55) - 126\,701.48 = \underline{\underline{27\,343.46 \text{ €}}}$$

Budget Assainissement Non Collectif

$$(127\,376.37 - 110\,160.33) - 28\,233 = \underline{\underline{-11\,016.96 \text{ €}}}$$

Taux d'endettement au 31/12/2021

Calcul :

dette* / (recettes réelles d'exploitation - produits exceptionnels)

* : correspond à l'encours c'est-à-dire au capital restant dû et aux intérêts restants dus au 31/12/2021.

Budget Eau

$$699\,264.44 / (2\,444\,561.26 - 5\,283.11) \times 100 = \underline{\underline{28.7 \text{ \%}}}$$

Budget Assainissement Collectif

$$720\,495.81 / (989\,573.49 - 1\,428.25) \times 100 = \underline{\underline{72.9 \text{ \%}}}$$

Budget Assainissement Non Collectif

$$198\,196.01 / (127\,376.37 - 0.10) \times 100 = \underline{\underline{155.6 \text{ \%}}}$$

Les annuités d'emprunts concernant ce budget sont couvertes par les remboursements des particuliers.

Capacité de désendettement au 31/12/2021

Calcul :

dette / épargne brute

Elle exprime le nombre théorique d'années au bout duquel la totalité de la dette pourrait être remboursée à l'aide de la seule épargne brute d'une année.

Budget Eau

$$699\,264.44 / 251\,379.08 = \underline{\underline{2.78}}$$

Budget Assainissement Collectif

$$720\,495.81 / 154\,044.94 = \underline{\underline{4.68}}$$

Budget Assainissement Non Collectif

$$198\,196.01 / 17\,216.04 = \underline{\underline{11.51}}$$

Marge d'autofinancement courant (MAC) pour l'année 2021

Calcul :

Dépenses réelles d'exploitation 2020 + remboursement annuel du capital de la dette pour 2021 / recettes réelles d'exploitation 2020)

Le seuil d'alerte est fixé à 1.

Budget Eau

$$(2\,193\,182.18 + 34\,399.64) / 2\,444\,561.26 = \underline{\underline{0.91}}$$

Budget Assainissement Collectif

$$(835\,528.55 + 126\,701.48) / 989\,573.49 = \underline{\underline{0.97}}$$

Budget Assainissement Non Collectif

$$(110\,160.33 + 28\,233) / 127\,376.37 = \underline{\underline{1.08}}$$

Rigidité des charges structurelles pour l'année 2021

Calcul :

Prévisions de charges de personnel 2021 + annuité de la dette 2021) / recettes réelles d'exploitation 2020 des 3 budgets)

Seuil d'alerte : supérieur à 0.80

$$((700\,000 + (43\,040.67 + 134\,457.28 + 36\,278.29)) / (2\,444\,561.26 + 989\,573.49 + 127\,376.37)) = \underline{\underline{0.26}}$$

Autres ratios selon l'article R2313-1 du CGCT

Voir annexe

Restes à réaliser en investissement de 2020 vers 2021

Budget Eau Potable :

Dépenses : 946 760 €

Recettes : 481 595 €

Budget Assainissement :

Dépenses : 1 058 220 €

Recettes : 312 850 €

Budget Assainissement Non Collectif :

Dépenses : 61 270 €

Recettes : 0 €

Conventions financières à établir

- Syndicat des 3 sources pour Martincamp (achat AEP) et Quièvrecourt (traitement des eaux usées)
- Syndicat de la Vallée de l'Eaulne pour les écarts de Neufchâtel et achat d'eau (vente et achat AEP)
- SIGE Bray Bresle Picardie pour les écarts de Beaussault et achat d'eau (vente et achat AEP)
- Fromagerie de Neufchâtel-en-Bray (Ass Coll)

Impayés : fournis par la trésorerie à la date du 31.12.2020

Les montants sont TTC (rappel de la TVA : 5.5% pour l'eau et 10% pour l'assainissement)

Année	Eau Potable
2015	2 237.66 €
2016	12 456.16 €
2017	97 301.02 €
2018	52 751.14 €
2019	80 770.38 €
2020	145 842.08 €
Total	391 358.44 €

Années	Assainissement collectif
2010	45.77 €
2011	99.35 €
2012	264.87 €
2013	181.25 €
2014	161.00 €
2015	1 188.77 €
2016	100.00 €
2017	82 610.00 €
2018	50.00 €
2019	50.02 €
2020	219.58 €
Total	84 970.61 €

Années	Assainissement Non Collectif
2012	300.67 €
2013	103.79 €
2014	189.20 €
2015	309.90 €
2016	304.23 €
2017	257.90 €
2018	470.20 €
2019	847.56 €
2020	4 790.67 €
Total	7 574.12 €

- Les sommes encore dues par Véolia à ce jour sont les suivantes :

Budget Eau Potable :

Résines sur réservoir de Bully 64 200 €

Budget Assainissement :

Prestations perçues à tort par Véolia 68 800 € (ancienne STEP de Mesnières)

Amortissements : écritures passées en 2020 :

Budget Eau

Biens : 215 182.70 €

Subventions : 39 481.59 €

Budget Assainissement Collectif

Biens : 438 625.46 €

Subventions : 172 371.33 €

Budget Assainissement Non Collectif

Biens : 150 762.96 €

Subventions : 116 577.86 €

Pertes sur créances irrécouvrables : des écritures ont été passées en 2020 à l'article 6542 (créances éteintes dans le cadre de dossier de surendettement) pour les montants suivants :

Budget Eau

5 555.16 €

Budget Assainissement Collectif

5 537.63 €

Budget Assainissement Non Collectif

432.92 €

Des informations sont attendues de la trésorerie pour les créances admises en non-valeur à inscrire en 2021.

Trésorerie au 17/02/2021 : 1 285 529.25 €

1 DEPENSES REELLES EXPLOITATION / POPULATION

Exploit.				
BUDGET	COLLECTIVITE	DEPENSES	POPULATION	EN €
300	00	2 193 182,18	9870	222,21
	01	835 528,55		84,65
	02	110 160,33		11,16

PAR HAB EN AC	306,86
PAR HAB EN ANC	233,37

2 DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT / POPULATION

Invst				
BUDGET	COLLECTIVITE	DEPENSES	POPULATION	EN €
300	00	392 595,89	9870	39,78
	01	410 980,29		41,64
	02	43 311,56		4,39

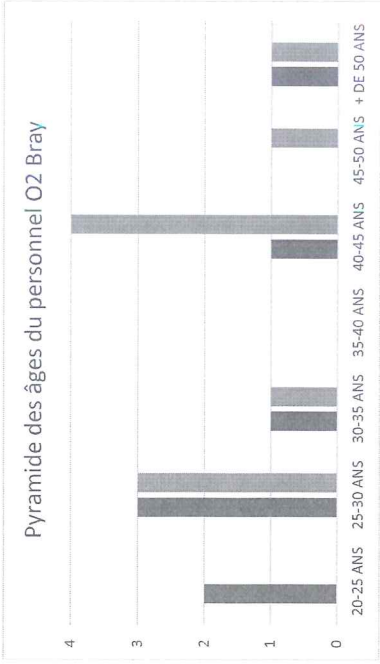
PAR HAB EN AC	81,42
PAR HAB EN ANC	44,16

CUMUL

PAR HAB EN AC	388,28
PAR HAB EN ANC	277,53

3 DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT / RECETTES REELLES EXPLOITATION

Invst				
BUDGET	COLLECTIVITE	DEPENSES	RECETTES	RATIO
300	00	392 595,89	2 444 561,26	16,06
	01	410 980,29	989 573,49	41,53
	02	43 311,56	127 376,37	34,00



4 RECETTES REELLES EXPLOITATION - PRODUITS EXCEPTIONNELS / POPULATION

Exploit.					
BUDGET	COLLECTIVITE	RECETTES	PDTS EXCEP.	POPULATION	EN €
300	00	2 444 561,26	5 283,11	9870	247,14
	01	989 573,49	1 418,25		100,12
	02	127 376,37	0,10		12,91

PAR HAB EN AC	347,26
PAR HAB EN ANC	260,05

5 ENCOURS DETTE / POPULATION

2021				
BUDGET	COLLECTIVITE	DETTE	POPULATION	EN €
300	00	699 354,44	9870	70,86
	01	720 495,81		73,00
	02	198 196,01		

PAR HAB EN AC	143,86
PAR HAB EN ANC	-

6 PERSONNEL O2B / DEPENSES REELLES EXPLOITATION O2B

2021				
BUDGET	COLLECTIVITE	DEPENSES 012	DEPENSES	RATIO
300	00	660 000,00	2 193 182,18	21,03
	01		835 528,55	-
	02		110 160,33	-

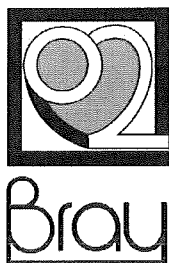
3 138 871,06

012 - 6218

PYRAMIDE DE AGES (hors élus, apprenti et CDD)

TRANCHE AGE/ SEXE	20-25 ANS	25-30 ANS	30-35 ANS	35-40 ANS	40-45 ANS	45-50 ANS	+ DE 50 ANS	TOTAL
HOMME	2	3	1	0	1	0	1	8
FEMME	0	3	1	0	4	1	1	10
TOTAL	2	6	2	0	5	1	2	18

Contrôle ok



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210302-2021-03-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2021

Affichage : 18/03/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : **Ouverture anticipée de crédits**
Eau potable – volets agronomiques BAC

Délibération n°2021-03-13

Légalement convoqué le 25/02/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 02/03/2021 à 20h à la salle des fêtes de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Olivier MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T		x		
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T		x		

	LEMONNIER	Clémence	S	x arrivée à 20h20			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T			x	
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	x			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 20

Pouvoir : 1

Votants : 21

Absents excusés : 3 : Mme Jocelyne LORMIER, Mme Alexandra DUNET, Monsieur Guillaume HAUDRECHY

Absents : 4 : MR Dominique CONSEIL, Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Suppléants : Mr Serge LECOINTRE, Mme Clémence LEMONNIER, Mr Michel TROUDE

Assistaient à la réunion : Mmes Julia CHIAVERINI et Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Guillaume HAUDRECHY a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOUITRE.

Mme Maryse DUVAL a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle le principe de l'article L1612-1 du CGCT relatif aux ouvertures anticipées de crédit.

En application de cet article et sur autorisation du comité syndical, le président peut, en sus des dispositions pour le fonctionnement, prévues par cet article, mandater les 1ères dépenses d'investissement de l'année 2021 avant le vote du budget pour permettre l'engagement des marchés par l'ouverture de crédits anticipés et ce dans la limite de 25% des crédits réels inscrits en section d'investissement au budget 2020 ; à savoir un maximum de 210 027 € pour le budget de l'eau potable.

Compte tenu du besoin énoncé au rapport d'orientations budgétaires pour la création d'une opération d'équipement N°403 pour la réalisation du volet agricole sur les territoires des BAC, Mr le Président propose l'ouverture de crédits anticipés à cette opération pour 20 000 € qui correspondent à la phase 1 de l'étude (pour rappel, le coût de l'opération complète (tranche optionnelle incluse) s'élève à 120 637.50 € HT). L'ensemble des crédits pour cette opération seront inscrits au budget primitif 2021 incluant la présente ouverture anticipée.

Le comité syndical, ayant entendu l'exposé de Mr le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2020 pour la vocation eau potable,

Considérant que le budget 2021 n'a pas été voté au 1er janvier 2021 et que des mandatements en investissement interviennent avant le vote du budget principal de l'eau potable,

Considérant les besoins de crédits en investissement nécessaires au bon fonctionnement des services compte tenu des projets d'investissements en cours,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide la création de l'opération d'équipement nouvelle N°403 pour les volets agronomiques BAC,

- Décide d'ouvrir par anticipation au budget 2021, les crédits d'investissement suivants :

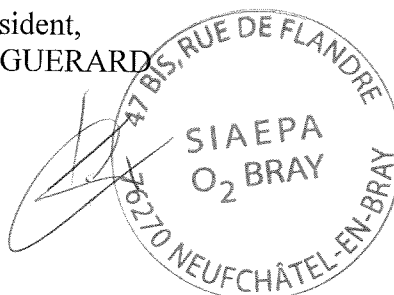
En dépenses à l'opération d'équipement nouvelle 403 :

2031 (Frais d'études)20 000 €

- S'engage à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de la présente délibération spéciale d'ouverture anticipée, au budget primitif 2021.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 mars 2021

Le Président,
Hervé GUERARD





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210302-2021-03-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2021

Affichage : 18/03/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Ouverture anticipée de crédits
Assainissement Collectif – opération 128

Délibération n°2021-03-14

Légalement convoqué le 25/02/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 02/03/2021 à 20h à la salle des fêtes de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		Mr Olivier MALOITRE
	MALOITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T		x		
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S	x			
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T		x		

	LEMONNIER	Clémence	S	x arrivée à 20h20			
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T			x	
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	x			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L'Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 20

Pouvoir : 1

Votants : 21

Absents excusés : 3 : Mme Jocelyne LORMIER, Mme Alexandra DUNET, Monsieur Guillaume HAUDRECHY

Absents : 4 : MR Dominique CONSEIL, Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Suppléants : Mr Serge LECOINTRE, Mme Clémence LEMONNIER, Mr Michel TROUDE

Assistaient à la réunion : Mmes Julia CHIAVERINI et Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Guillaume HAUDRECHY a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOUITRE.

Mme Maryse DUVAL a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle le principe de l'article L1612-1 du CGCT relatif aux ouvertures anticipées de crédit.

En application de cet article et sur autorisation du comité syndical, le président peut, en sus des dispositions pour le fonctionnement, prévues par cet article, mandater les 1ères dépenses d'investissement de l'année 2021 avant le vote du budget pour permettre l'engagement des marchés par l'ouverture de crédits anticipés et ce dans la limite de 25% des crédits réels inscrits en section d'investissement au budget 2020 ; à savoir un maximum de 174 493 € pour le budget de l'assainissement collectif.

Compte tenu du besoin énoncé au rapport d'orientations budgétaires pour abonder l'opération d'équipement N°128 pour le paiement des dernières dépenses de la mise aux normes de la station d'épuration de Beaussault, Mr le Président propose l'ouverture de crédits anticipés à cette opération pour 13 000 €. La présente ouverture anticipée de crédits pour cette opération sera inscrite au budget primitif 2021 de l'assainissement collectif à l'article 2313.

Le comité syndical, ayant entendu l'exposé de Mr le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2020 pour la vocation assainissement collectif,

Considérant que le budget 2021 n'a pas été voté au 1^{er} janvier 2021 et que des mandatements en investissements interviennent avant le vote du budget annexe de l'assainissement collectif,

Considérant les besoins de crédits en investissement nécessaires au bon fonctionnement des services compte tenu des projets d'investissements en cours,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'ouvrir par anticipation au budget 2021, les crédits d'investissement suivants :

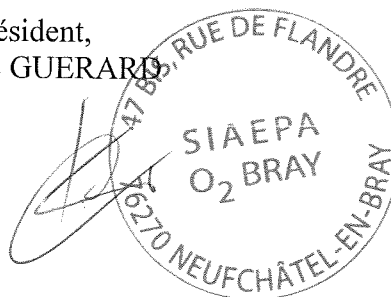
En dépenses à l'opération d'équipement 128 (Réhabilitation STEP Beaussault) :

2313 (Immobilisations en cours – Constructions)13 000 €

- S'engage à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de la présente délibération spéciale d'ouverture anticipée, au budget primitif 2021.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 mars 2021

Le Président,
Hervé GUERARD



Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16 mars 2021



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210413-20210415-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décisions et arrêtés pris depuis le 02/03/2021

Délibération n°2021-04-15

Légalement convoqué le 07/04/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 13/04/2021 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Martin l'Hortier sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T		x		Mme Jocelyne LORMIER
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	X			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			Remplace Mme Dunet
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mme Valérie PAVIOT, Mr Dominique CONSEIL, Mr Guillaume HAUDRECHY

Absents : 2 : Mme Raymonde LE JUEZ et Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

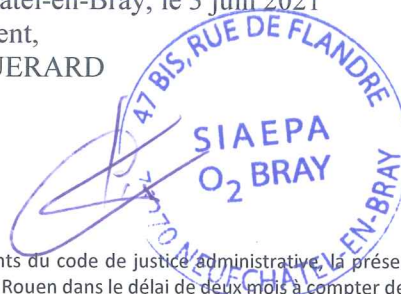
Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mme Valérie PAVIOT a remis un pouvoir à Mme Jocelyne LORMIER.

Mr David ROINARD a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation des décisions N°2021-03, 04 et 05 prises par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2020-07-33 du 29 juillet 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 juin 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 juin 2021



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210413-20210416-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2021

Affichage : 28/04/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : PGSSE

Financement de l'Agence de l'Eau et
Marché complémentaire

Délibération n°2021-04-16

Légalement convoqué le 07/04/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 13/04/2021 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Martin l'Hortier sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T		x		Mme Jocelyne LORMIER
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				

	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	X			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			Remplace Mme Dunet
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mme Valérie PAVIOT, Mr Dominique CONSEIL, Mr Guillaume HAUDRECHY

Absents : 2 : Mme Raymonde LE JUEZ et Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mme Valérie PAVIOT a remis un pouvoir à Mme Jocelyne LORMIER.

Mr David ROINARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle les dispositions prises par la délibération du 02/03/2021 (Délibération N°2021-03-11) d'annulation de la délibération du 10/11/2020 (N°2020-11-69) concernant la signature d'un avenant pour la réalisation de cette prestation.

Le 18/03/2021, un accusé de réception de complétude du dossier de demande de subvention déposé à l'Agence de l'Eau, a été reçu. Ce dossier avait été déposé avec les éléments de l'offre d'Altéréo à 20 098 € HT.

De ce fait, l'Agence de l'Eau permet au syndicat d'engager cette prestation sur la base de la proposition d'Altéréo qui réalise l'étude diagnostique eau potable.

Mr le Président que beaucoup de temps a été perdu dans ces divers échanges et sur les modalités liées à la passation de cette commande.

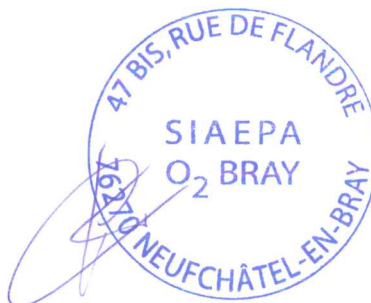
Aussi, il propose de délibérer pour signer le marché complémentaire relatif au Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux à Altéréo pour le montant de 20 098 € HT.

Considérant les arguments avancés par Mr le Président, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- Le retrait du plan de secours de l'étude diagnostique au profit d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) pour répondre aux attentes réglementaires,
- La réalisation de ce PGSSE par l'attributaire de l'étude diagnostique,
- D'autoriser Mr le Président à signer le marché avec le bureau d'études ALTEREO pour un montant de 20 098,00 € HT (24 117,60 € TTC),
- Dit que l'opération est inscrite au budget 2021 de l'eau et sera inscrite à celui des années suivantes si nécessaire,
- D'autoriser Mr le Président à réaliser toute démarche nécessaire à la bonne marche de ce dossier (notamment subventions et signature d'avenant éventuel)

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 avril 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 22 avril 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210413-20210417-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2021

Affichage : 28/04/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Compteurs de sectorisation
Avenant au marché
Travaux supplémentaires

Délibération n°2021-04-17

Légalement convoqué le 07/04/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 13/04/2021 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Martin l'Hortier sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T		x		Mme Jocelyne LORMIER
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				

	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	X			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			Remplace Mme Dunet
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mme Valérie PAVIOT, Mr Dominique CONSEIL, Mr Guillaume HAUDRECHY

Absents : 2 : Mme Raymonde LE JUEZ et Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mme Valérie PAVIOT a remis un pouvoir à Mme Jocelyne LORMIER.

Mr David ROINARD a été désigné secrétaire de séance.

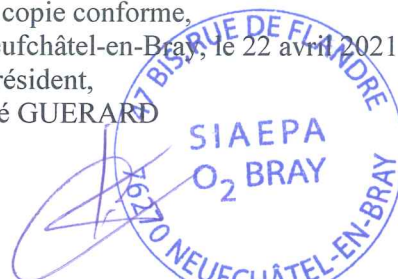
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité de signer l'avenant de 7 202 € HT à l'entreprise CISE titulaire du marché de fourniture et pose des compteurs de sectorisation.

Mr le Président est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires pour ce dossier.

Les crédits ont été prévus au budget primitif de l'eau potable pour 2021.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 avril 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 22 avril 2021



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210413-20210418-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau et assainissement collectif
Bordereau de prix aux usagers
Ajout d'un prix pour les traversées de murs

Délibération n°2021-04-18

Légalement convoqué le 07/04/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 13/04/2021 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Martin l'Hortier sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T		x		Mme Jocelyne LORMIER
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				

	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	X			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			Remplace Mme Dunet
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mme Valérie PAVIOT, Mr Dominique CONSEIL, Mr Guillaume HAUDRECHY

Absents : 2 : Mme Raymonde LE JUEZ et Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mme Valérie PAVIOT a remis un pouvoir à Mme Jocelyne LORMIER.

Mr David ROINARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président explique que lors de la mise en œuvre de branchements neufs lorsque les compteurs se situent en domaine privé (parties intérieures de l'habitation notamment), il faut régulièrement pratiquer une traversée de mur (cave ou autre).

Cette opération nécessite du matériel de perforation couteux et du temps de personnel.

L'opération est parfois délicate en fonction de l'endroit où est situé le compteur. Cela concerne le plus souvent des opérations pour des branchements neufs en milieu urbain.

L'achat de ce matériel est prévu au budget primitif 2021 de l'eau potable par des crédits à l'opération d'équipement 111.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité d'ajouter une ligne de prix au bordereau de prix (eau et assainissement) de prestations aux usagers pour les branchements neufs pour la réalisation de la traversée de mur à 100 € HT.

Mr le Président est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires pour ce dossier.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 juin 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 juin 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210413-20210419-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau Potable
Prestation de contrôle des hydrants
Aux communes du territoire syndical

Délibération n°2021-04-19

Légalement convoqué le 07/04/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 13/04/2021 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Martin l'Hortier sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T		x		Mme Jocelyne LORMIER
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				

	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	X			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			Remplace Mme Dunet
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mme Valérie PAVIOT, Mr Dominique CONSEIL, Mr Guillaume HAUDRECHY

Absents : 2 : Mme Raymonde LE JUEZ et Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mme Valérie PAVIOT a remis un pouvoir à Mme Jocelyne LORMIER.

Mr David ROINARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle que le marché porté par la communauté de communes Bray Eawy sur ce volet est achevé.

Le syndicat souhaite initier une démarche à partir de 2021 pour les communes de son territoire pour réaliser le contrôle des hydrants en interne afin de se prémunir des fuites sur le réseau, induites par l'intervention des prestataires extérieurs.

Il convient de statuer sur le coût à proposer aux communes.

Le coût du matériel s'élève à environ 5 000 € HT. L'achat de ce matériel est prévu au budget primitif 2021 de l'eau potable par des crédits à l'opération d'équipement 111.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Afin d'amortir le matériel et d'inclure le coût de la main-d'œuvre, un tarif de 25 € HT par point de contrôle a été proposé par les membres du bureau (réunion en date du 31/03/2021).

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité de la mise en place du contrôle des hydrants par le syndicat pour les communes qui le souhaitent au tarif de 25 € HT.

Mr le Président est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires pour ce dossier.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 juin 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 juin 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210413-20210419b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2021

Affichage : 20/05/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Local administratif
Mise en conformité de l'accessibilité
Aux Personnes à Mobilité Réduite
Modalités de financement

Délibération n°2021-04-19bis

Légalement convoqué le 07/04/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 13/04/2021 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Martin l'Hortier sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T		x		Mme Jocelyne LORMIER
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			

	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	X			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			Remplace Mme Dunet
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEU	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mme Valérie PAVIOT, Mr Dominique CONSEIL, Mr Guillaume HAUDRECHY

Absents : 2 : Mme Raymonde LE JUEZ et Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mme Valérie PAVIOT a remis un pouvoir à Mme Jocelyne LORMIER.

Mr David ROINARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle ce dossier évoqué lors du débat d'orientations budgétaires du 02/03/2021 ; il figure parmi les investissements à mener sur l'année 2021, il s'agit de l'opération 114 qui comporte un bouquet de travaux dont la mise en accessibilité du local pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Les travaux seront notamment la réfection de la rampe d'accès au local et celle des places de parking incluant 1 place PMR.

Mr le Président explique que ces travaux font l'objet de demandes de subventions auprès du Département de Seine Maritime et de la Préfecture au titre de la DETR.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

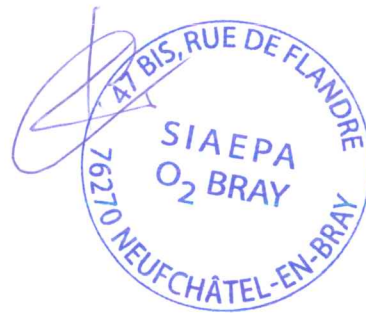
Aussi, il propose de délibérer pour adopter cette opération et en arrêter les modalités de financement.

Considérant les arguments avancés par Mr le Président, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- De retenir l'opération 114 relative aux travaux réalisés au local administratif et notamment ceux de la mise en accessibilité du local ci-dessus énoncés conformément au Débat d'orientations budgétaires dont la présentation a été faite le 02/03/2021,
- Dit que l'opération est inscrite au budget 2021 de l'eau et sera inscrite à celui des années suivantes si nécessaire,
- De faire les demandes de subvention auprès de tous les financeurs potentiels (Département de Seine-Maritime, la Préfecture (DETR), PETR...), la partie non financée sera de l'autofinancement,
- D'autoriser Mr le Président à réaliser toute démarche nécessaire à la bonne marche de ce dossier (notamment subventions et signature d'avenant éventuel).

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 20 mai 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 20 mai 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210413-20210422-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2021

Affichage : 28/04/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Affectation des résultats 2020 vers 2021
Budget principal eau

Délibération n°2021-04-22

Légalement convoqué le 07/04/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 13/04/2021 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Martin l'Hortier sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T		x		Mme Jocelyne LORMIER
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				

	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	X			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			Remplace Mme Dunet
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mme Valérie PAVIOT, Mr Dominique CONSEIL, Mr Guillaume HAUDRECHY

Absents : 2 : Mme Raymonde LE JUEZ et Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mme Valérie PAVIOT a remis un pouvoir à Mme Jocelyne LORMIER.

Mr David ROINARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président du syndicat de retour dans la salle reprend la présidence de la séance. Il indique que les affectations de résultats découlant de l'exécution budgétaire 2020 ont été validées par la trésorerie.

Il rappelle que le résultat de clôture de la section de fonctionnement vient couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin de financement est la différence entre le résultat de clôture de la section d'investissement, les dépenses et les recettes des restes à réaliser.

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Résultat de clôture	+ 142 517.59 €	Résultat de clôture	+ 667 236.37 €
<u>RESTES A REALISER</u>			
RAR Dépenses	- 946 750 €		
RAR Recettes	+ 479 595 €		
Besoin de financement	- 324 637.41	Capacité d'Autofinancement	+ 667 236.37 €

Vu l'avis favorable de Mr le Receveur syndical,

Vu la **présentation** de :

- l'exécution budgétaire 2020,
- les résultats de clôture de 2020,
- des restes à réaliser de 2020 vers 2021,

Après avoir entendu les explications de Mr le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 1 abstention (Mr Renault), accepte les affectations de résultats ci-dessus énoncées qui seront reprises en report au budget 2021 du service eau :

Investissement Recettes :	cpte 001 : 142 517.59 €
Investissement Recettes :	cpte 1068 : 324 637.41 €
Exploitation Recettes :	cpte 002 : 342 598.96 €

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 22 avril 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 22 avril 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210413-20210424b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2021

Affichage : 10/06/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Ajout de prix nouveaux au marché de travaux
courants en assainissement

Délibération n°2021-04-24

Légalement convoqué le 07/04/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 13/04/2021 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Martin l'Hortier sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T		x		Mme Jocelyne LORMIER
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			

	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	X			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			Remplace Mme Dunet
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mme Valérie PAVIOT, Mr Dominique CONSEIL, Mr Guillaume HAUDRECHY

Absents : 2 : Mme Raymonde LE JUEZ et Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mme Valérie PAVIOT a remis un pouvoir à Mme Jocelyne LORMIER.

Mr David ROINARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président explique que certains prix sont manquants au marché actuel de travaux courants en assainissement.

Mr le Président donne lecture des prix et de leurs détails remis par l'entreprise DR, titulaire du marché. Ils concernent la fourniture et la pose d'enrobé rouge, de béton coloré, de pavage et de béton de scellement pour les tampons.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité l'ajout de prix nouveaux remis par l'entreprise DR pour des postes de réfection de voirie dans le cadre du marché de travaux courants de l'assainissement collectif.

Mr le Président est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires pour ce dossier.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 juin 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 juin 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210413-20210425-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Disposition dérogatoire au règlement de
service relative au diamètre de raccordement

Délibération n°2021-04-25

Légalement convoqué le 07/04/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 13/04/2021 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Martin l'Hortier sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T		x		Mme Jocelyne LORMIER
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			

	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	X			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			Remplace Mme Dunet
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mme Valérie PAVIOT, Mr Dominique CONSEIL, Mr Guillaume HAUDRECHY

Absents : 2 : Mme Raymonde LE JUEZ et Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mme Valérie PAVIOT a remis un pouvoir à Mme Jocelyne LORMIER.

Mr David ROINARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président explique que le raccordement en diamètre de 160 mm est la règle en assainissement collectif. Le règlement de service assainissement collectif du syndicat suit cette règle.

Cela présente un problème car dans la réalité, il existe des branchements ou des canalisations de diamètre inférieur.

Pour ces cas, il convient que le raccordement soit fait en adaptation avec le diamètre en présence avec un minimum de diamètre 100 mm afin d'éviter l'accumulation des boues dans les canalisations et donc les bouchages.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité de retenir la disposition dérogatoire par délibération en sus du règlement de service, pour adapter le diamètre des canalisations pour les raccordements en fonction du diamètre en présence.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 juin 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 juin 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210413-20210426-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Schéma de gestion des eaux pluviales et eaux
usées sur réseau unitaire
Création d'opération nouvelle
Rédaction et signature d'une convention de
groupement de commande avec la ville de
Neufchâtel

Délibération n°2021-04-26

Légalement convoqué le 07/04/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 13/04/2021 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Martin l'Hortier sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	X			
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		X		
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T		X		Mme Jocelyne LORMIER
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			

	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	X			
	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			Remplace Mme Dunet
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mme Valérie PAVIOT, Mr Dominique CONSEIL, Mr Guillaume HAUDRECHY

Absents : 2 : Mme Raymonde LE JUEZ et Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mme Valérie PAVIOT a remis un pouvoir à Mme Jocelyne LORMIER.

Mr David ROINARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président explique la procédure d'action récursoire à l'encontre de la station d'épuration de Neufchâtel et du projet d'arrêté de mise en demeure de respecter la directive européenne cadre sur l'eau (DCE) du 21/05/1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU).

Cette étude permettra d'aboutir à un plan d'actions qui vise la réduction des eaux claires parasites en complément de l'étude diagnostique sur le réseau d'assainissement menée par le syndicat.

Pour ce faire, un groupement de commande est nécessaire. Le syndicat sera porteur du projet.

L'accord cadre à bon de commandes pour les prestations d'assistant à maîtrise d'ouvrage du syndicat sera utilisé afin de rédiger l'ensemble des pièces de marché pour choisir le bureau d'études qui réalisera le schéma de gestion des eaux pluviales et usées sur réseau unitaire.

Il s'agit d'une opération nouvelle liée à ces obligations réglementaires (N°132).
Le coût de l'étude est estimé à 100 000 € (subventionnable à 80%).

Une convention de groupement de commande sera établie pour définir les modalités administratives, financières et techniques et les missions du groupement des parties en présence ; syndicat O2 Bray et commune de Neufchâtel.

Le comité syndical, après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- la création d'une opération nouvelle (N°132) au budget annexe de l'assainissement collectif pour répondre à ces obligations réglementaires,
- la création d'un groupement de commande pour travailler en commun avec la commune de Neufchâtel-en-Bray sur la problématique des eaux claires parasites,
- la rédaction et de la signature de façon anticipée une convention du groupement de commande pour mener les 1^{ères} démarches à savoir la commande des prestations à l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, la rédaction du Dossier de consultation des entreprises et la rédaction de la convention de groupement de commande.

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'assainissement collectif de l'année 2021 et des années suivantes si nécessaire.

Mr le Président est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires pour ce dossier.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 juin 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 juin 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210413-20210427-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2021

Affichage : 26/04/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Programmation annuelle 2021 au département
de Seine Maritime
Annulant et remplaçant le 1^{er} dépôt
Assainissement Collectif

Délibération n°2021-04-27

Légalement convoqué le 07/04/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 13/04/2021 à 20h00 à la salle
des fêtes de Saint-Martin l'Hortier sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	X			
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		X		
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T		X		Mme Jocelyne LORMIER
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			

	RENAULT	Nicolas	T	X			
	<i>LEMONNIER</i>	<i>Clémence</i>	S				
	<i>CANAC</i>	<i>Amélie</i>	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	X			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	<i>DUVAL</i>	<i>Bernard</i>	S				
	<i>CLAEYS</i>	<i>Dominique</i>	S	X			Remplace Mme Dunet
	<i>LEFRANÇOIS</i>	<i>Xavier</i>	S				
	<i>TROUDE</i>	<i>Michel</i>	S				
	<i>THILLARD</i>	<i>Catherine</i>	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	<i>CRISTIEN</i>	<i>Catherine</i>	S				
	<i>HEMBERT</i>	<i>Ludovic</i>	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	<i>BEAUVAL</i>	<i>Manuel</i>	S				
	<i>DEQUEVAUVILLER</i>	<i>Quentin</i>	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	<i>THOMAS</i>	<i>Pierrick</i>	S				
	<i>DECAUX</i>	<i>Denis</i>	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mme Valérie PAVIOT, Mr Dominique CONSEIL, Mr Guillaume HAUDRECHY

Absents :2 : Mme Raymonde LE JUEZ et Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mme Valérie PAVIOT a remis un pouvoir à Mme Jocelyne LORMIER.

Mr David ROINARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président explique que suite aux décisions prises pour l'action contentieuse envers la station d'épuration de Neufchâtel, les opérations d'investissement doivent être revues ainsi que la programmation annuelle au Département de Seine-Maritime

Mr le Président rappelle la programmation annuelle initiale selon les délibérations N2020-09-52 et 2020-11-83 :

I – Etudes préalables aux travaux de réhabilitation et de mise en séparatif du réseau sur Neufchâtel-en-Bray rues de Flandre et rue St Vincent : 500 000 € (préconisations de travaux issues du diagnostic)

II - Etudes et travaux de transfert de EU de réhabilitation de la STEP de St Martin l'Hortier : 800 000€

III - Dévoisement de canalisation dans le cadre du projet de la mairie de Neufchâtel-en-Bray de création d'un rond-point au carrefour au niveau de la rue Denoyelle et du Baron d'Haussez 300 000 € pour les 2 compétences

Projet de nouvelle programmation :

I - Travaux de chemisage des collecteurs, de réhabilitation de regards et de déconnexion de grilles avaloirs du système d'assainissement sur le secteur de Neufchâtel (estimée à 340 000 € HT) ; travaux éligibles au plan de relance : *financement espéré de 60% de l'agence de l'eau et 20% du département*

II - Etude de faisabilité de réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Martin-l'Hortier (estimée à 10 000 € HT)

III - Mise en place d'un diagnostic permanent pour le système d'assainissement (estimée à 20 000 € HT) ; *financement espéré de 50% de l'agence de l'eau et 25% du département*

IV - Mise en place d'un diagnostic amont pour le système d'assainissement (estimée à 40 000 € HT) : *financement espéré de 50% de l'agence de l'eau et 25% du département*

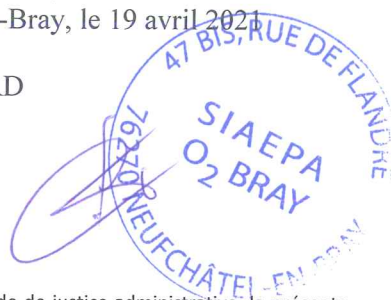
V - Réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales et eaux usées (estimée à 100 000 € HT) : *financement espéré de 55% de l'agence de l'eau et 25% du département*

VII – Migration des aéroéjecteurs en poste de refoulement sur le secteur de Martincamp (estimée à 210 000 € HT ; fonds inscrits au budget primitif pour 65 000 € HT) *financement espéré de 60% de l'agence de l'eau et 20% du département*

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, valident l'annulation de la programmation annuelle pour la thématique assainissement collectif, initiale prise par délibération N°2020-09-52 au profit de la nouvelle programmation ci-dessus mentionnée pour mettre en place de nouvelles actions en vue de satisfaire les obligations réglementaires liées au contentieux de la station.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 19 avril 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 19 avril 2021



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210413-20210436-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Elus et personnel
Mise à disposition d'un véhicule de service

Délibération n°2021-04-36

Légalement convoqué le 07/04/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 13/04/2021 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Martin l'Hortier sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T		x		Mme Jocelyne LORMIER
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			

	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	X			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			Remplace Mme Dunet
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mme Valérie PAVIOT, Mr Dominique CONSEIL, Mr Guillaume HAUDRECHY

Absents : 2 : Mme Raymonde LE JUEZ et Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mme Valérie PAVIOT a remis un pouvoir à Mme Jocelyne LORMIER.

Mr David ROINARD a été désigné secrétaire de séance.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et, L.1111-2,

Vu le Code général des impôts,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu le règlement d'utilisation des véhicules de service du syndicat O2 Bray,

Considérant que le SIAEPA O2 Bray peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie,

Considérant que l'attribution d'un véhicule aux agents est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant de l'établissement,

Considérant que les responsabilités qui leur incombent, les contraintes de déplacement et de temps inhérentes aux fonctions d'élu (président et vice-président) et au poste assurant les missions de direction autorisent la mise à disposition d'un véhicule de fonction pour un usage professionnel strict incluant les déplacements domicile-travail pour les agents concernés.

Considérant le caractère non permanent de l'attribution conformément à la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 dite de transparence de la vie publique, à ce titre une délibération annuelle définit les conditions relatives à ces mises à disposition.

Sur le rapport de Mr le Président,

DÉCIDE :

I - D'octroyer un véhicule de fonction à certains élus et agents occupant les fonctions et/ou les emplois suivants :

- Président et vice-président
- Poste assurant les missions de direction

L'attribution est révocable si les fonctions ou missions ne sont plus assurées. En cas de manquements professionnels avérés ou dans l'usage du véhicule qui reste du ressort du syndicat, des sanctions sont prévues au règlement d'utilisation des véhicules de service ci-dessus énoncé.

II - D'autoriser Mr le Président à prendre les arrêtés portant attribution d'un véhicule de service aux membres de l'organe délibérant et agent occupant les fonctions et les emplois mentionnés au I

III - De prendre en charge les frais suivants :

- Frais de carburant
- Frais d'entretien
- Frais d'assurance
- Impôts et taxes
- Frais de péage

IV - De limiter l'usage du véhicule de fonction de la manière suivante :

Pour les agents :

- Trajets domicile travail pour les agents,

- Trajets dans le périmètre d'intervention du syndicat,

Pour des réunions ou des formations en dehors du périmètre, un ordre de mission sera rédigé.

Pour les élus :

- Trajets dans le périmètre d'intervention du syndicat,
- Réunions ou formations en dehors du périmètre

V - De rappeler qu'il appartient à l'autorité territoriale, conformément aux articles L.121-2 et L.121-3 du Code de la route de désigner le conducteur d'un véhicule de fonction responsable d'une infraction au Code de la route et que le paiement des montants de contraventions liées aux infractions à ce code relève de la responsabilité exclusive de l'agent ou de l'élue concerné.

VI - Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

VII - Que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 juin 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 juin 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210413-20210436B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2021

Affichage : 17/09/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Attribution véhicule de fonction à un
Salarié (responsable des services techniques)

Délibération n°2021-04-36bis

Légalement convoqué le 07/04/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 13/04/2021 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Martin l'Hortier sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		x		
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T		x		Mme Jocelyne LORMIER
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				

Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T	X			
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			Remplace Mme Dunet
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mme Valérie PAVIOT, Mr Dominique CONSEIL, Mr Guillaume HAUDRECHY

Absents : 2 : Mme Raymonde LE JUEZ et Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ, Mme Valérie PAVIOT a remis un pouvoir à Mme Jocelyne LORMIER.

Mr David ROINARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président explique que suite au départ de la responsable assainissement en fin d'année 2020 et à la réorganisation des services, une négociation sur la rémunération de Mr Chapin a eu lieu.

En compensation de la reprise de l'ensemble des services techniques, du surcroît de travail occasionné, Mr Chapin a obtenu une revalorisation salariale et un véhicule de fonction.

Il convient de formaliser cet octroi par une délibération nominative.

Vu le statut du syndicat O2 Bray d'Etablissement public de coopération intercommunal qui gère un Service public industriel et commercial employant à ce titre des salariés de droit privé relevant de la convention collective 2147,

Vu le Code des Impôts,

Vu l'arrêté du 10/12/2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale,
Vu le règlement d'utilisation des véhicules de fonction du syndicat O2 Bray,
Vu le départ d'un personnel responsable de service au 31/12/2020 et la réorganisation des services techniques au 01/01/2021 dont Mr Mickaël CHAPIN a pris la tête,
Vu le rapport de Mr le Président,

Considérant que le statut de salarié permet une négociation salariale et des accessoires de rémunération,

Considérant que la réorganisation des services occasionne un travail plus conséquent à Mr Chapin et lui demande une plus grande disponibilité,

Considérant que l'attribution d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation,

Le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte de l'attribution d'un véhicule de fonction à Mr Mickaël CHAPIN, responsable technique au syndicat depuis le 01/01/2021.

S'agissant d'un véhicule de fonction, il lui est octroyé pour l'usage professionnel et personnel.

L'avantage en nature est calculé pour le véhicule lui-même et pour une évaluation faite du kilométrage réalisé par Mr Chapin à titre personnel. L'avantage figure sur le bulletin de salaire de Mr Chapin.

Le véhicule est octroyé à Mr Chapin tant qu'il est présent dans les effectifs du syndicat O2 Bray et tant qu'il occupe la fonction de responsable technique.

En cas de manquements professionnels avérés ou dans l'usage du véhicule qui reste du ressort du syndicat, des sanctions sont prévues au règlement d'utilisation des véhicules de fonction ci-dessus énoncé.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 16 septembre 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 16 septembre 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-20210637-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2021

Affichage : 04/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décisions et arrêtés pris depuis le 13/04/2021

Délibération n°2021-06-37

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			X	
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		X		Mr Patrice Cauchetiez

	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		x		
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents : 4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation de l'arrêté N°04/2021 pris par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2020-07-33 du 29 juillet 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 août 2021



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-20210638-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2021

Affichage : 04/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau et Assainissement
Ajout de prix au bordereau des branchements
neufs pour la réfection de voirie
départementale

Délibération n°2021-06-38

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			X	
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			

	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		X		Mr Patrice Cauchetiez
	DUMOUCHEL	Alain	T			X	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		X		
	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents :4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président explique que ce prix est manquant au marché actuel.

Cette prestation est imposée par les services départementaux et figurent dans la permission de voirie reçue en préalable aux travaux.

Mr le Président propose l'ajout de la ligne « F » au Bordereau avec un prix au m2 de 72 € HT.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité l'ajout du prix de réfection de voirie sur voies départementales, ligne « F » à 72€ le m2 HT du bordereau des prix et autorise Mr le Président à réaliser les démarches nécessaires.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 août 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-20210639-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2021

Affichage : 04/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau et Assainissement

Ajout de prix au bordereau des branchements
neufs pour les travaux au-delà de 1.30 m de
profondeur

Délibération n°2021-06-39

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			X	
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			

	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice Cauchetiez
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		x		
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents :4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président explique que l'ajout de ce prix concerne les surprofondeurs, ils sont absents au marché.

Les prix détaillés ont été remis par l'entreprise pour des tranchées terrassées à la pelle mécanique pour des profondeurs :

- De 2.51 m à 4 m : plus-value de 170 € HT le m3 (nouveau prix 302.01)
- au-delà de 4m : plus-value de 255 € HT le m3 (nouveau prix 302.02)

Et pour des tranchées terrassées à la main pour des profondeurs de :

- 2.51 m à 4 m : plus-value de 234 € HT le m3 (nouveau prix 304.01)
- au-delà de 4m : plus-value de 351 € HT le m3 (nouveau prix 304.02)

Pour les terrassements dans le cadre des branchements eau et branchements assainissement (tranchées terrassées à la pelle mécanique ou à la main) pour des profondeurs :

- entre 1.31 m et 2.50 m : plus-value de 175 € HT le ml (nouveau prix 1206.09)
- de 2.51 m à 4 m : plus-value de 262 € HT le ml (nouveau prix 1206.10)
- au-delà de 4 m : plus-value de 510 € HT le ml (nouveau prix 1206.11)

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité l'ajout des prix au bordereau commun des branchements neufs eau et assainissement et autorise Mr le Président à réaliser les démarches nécessaires.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 août 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-20210640-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2021

Affichage : 04/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Personnel

CET

Ajout de la possibilité d'y placer les heures de
Crédit/Débit

Délibération n°2021-06-40

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			X	
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			

	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		X		Mr Patrice Cauchetiez
	DUMOUCHEL	Alain	T			X	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		X		
	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents : 4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Selon la délibération N°2019-11-60 du 19 novembre 2019, il s'avère qu'actuellement le Compte épargne temps (CET) ne peut être alimenté que par :

- La 5^{ème} semaine de congés payés,

- Les jours de fractionnement,
- Les heures complémentaires et supplémentaires.

La notion d'heures en Crédit/Débit pour le personnel administratif étant issue de la mise en place de la badgeuse, les heures cumulées à ce titre ne peuvent, en l'état actuel de la délibération, être inscrites au CET.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité, pour le service administratif, le fait de pouvoir inscrire au CET les heures de Crédit/Débit dans la limite de 7h par tranche de 8 semaines.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 août 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-20210641-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2021

Affichage : 04/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O₂ BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau potable
Créances éteintes

Délibération n°2021-06-41

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			X	
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			

	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice Cauchetiez
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		x		
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents : 4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité le placement en créances éteintes pour l'eau potable de la somme de 2 577.37€.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 août 2021



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-20210642-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2021

Affichage : 04/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Remplacement de 3 aéroéjecteurs en poste de
refoulement
Marché de maîtrise d'œuvre
Attribution

Délibération n°2021-06-42

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			X	
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				

	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice Cauchetiez
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		x		
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents :4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président explique que le secteur de Martincamp comporte 3 aéroéjecteurs qui sont obsolètes.

Avec l'aide de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, Cad'en, au moyen de l'accord cadre à bon de commande en cours avec ce bureau d'études, dans un 1^{er} temps il convient de faire le choix d'un maître d'œuvre pour les missions de conduite d'opération, des phases de conception à celles des travaux, suivi et réception.

Le syndicat a donc engagé une consultation écrite en procédure adaptée avec publicité préalable et dématérialisation pour arrêter le choix du maître d'œuvre.

Il s'agit d'une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par le maître d'ouvrage, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique :

L'enveloppe financière des travaux est estimée à 210 000 €.

La publicité a été transmise le 18 mai 2021 au Journal officiel (BOAMP).

Les candidats devaient transmettre leur offre avant le 17 juin 2021 à 12h00.

Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site web <https://agysoft.marches-publics.info/>.

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis le 17 juin 2021 à 17h30.

2 offres ont été reçues dans les délais : Verdi Picardie et Sogeti Ingénierie Infra.

La commission d'appel d'offres présentant le rapport d'analyses des offres qui s'est tenue le 24 juin 2021 à 15h00 propose de retenir SOGETI Ingénierie Infra pour un montant global de 14 868 € HT.

Vu l'exposé de Mr le Président,

Après avoir en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la procédure de consultation des bureaux d'études,
- Approuve la proposition de Monsieur le Président, sur avis de la commission d'appel d'offres,
- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de remplacement de 3 aéroéjecteurs en poste de refoulement sur le secteur de Martincamp – commune de Bully à la société SOGETI Ingénierie Infra pour un montant global 14 868 € HT,
- Dit que ce montant est inscrit au budget 2021 et le sera pour l'année suivante si nécessaire ;
- Autorise Mr le Président à signer ce marché, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que tout avenant dans la limite de 5% d'augmentation,
- Autorise Mr le Président à réaliser toutes démarches pour la bonne marche de ce dossier et notamment de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de la Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 août 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-20210643-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2021

Affichage : 04/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif

Convention de groupement de commande
avec la ville de Neufchâtel-en-Bray pour la
réalisation du Schéma de gestion des eaux
pluviales et des eaux claires parasites sur le
réseau d'eau usée

Validation et signature

Délibération n°2021-06-43

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			X	
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			

	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		X		Mr Patrice Cauchetiez
	DUMOUCHEL	Alain	T			X	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		X		
	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents : 4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 1 : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle le contexte de contentieux à l'encontre de la STEU de Neufchâtel-en-Bray et du projet d'arrêté de mise en demeure de se mettre en conformité vis-à-vis de la Directive Cadre Européenne ERU (Eaux résiduaires urbaines)

Le territoire de Neufchâtel-en-Bray compte 22 km de réseau unitaire.

De ce fait, le syndicat associé à la commune de Neufchâtel-en-Bray doit, à la suite de l'étude diagnostique du système d'assainissement, réaliser un schéma de gestion des eaux pluviales et des Eaux claires parasites (ECP) sur le réseau unitaire afin d'identifier les secteurs responsables d'apports

conséquents d'ECP dans le système d'assainissement de Neufchâtel-en-Bray et de proposer un plan d'actions d'éviction des eaux claires parasites permanentes et météoriques.

La dépense pour cette étude est estimée à 100 000,00 € HT, prévision inscrite au budget primitif 2021.

Des subventions à hauteur de 80% sont attendues.

Le projet de convention a été rédigé et transmis à la mairie de Neufchâtel-en-Bray. Mr le Président en donne lecture et propose de la valider en ces termes.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité, le projet de convention annexée à la délibération et autorise Mr le Président à signer la convention et à mener les démarches nécessaires à ce dossier.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 août 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-020210644-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2021

Affichage : 04/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O₂ BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre
pour les travaux sur des portions de réseau
d'assainissement de Neufchâtel-en-Bray

Délibération n°2021-06-44

ANNULE ET REMPLACE

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			X	
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			

Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice Cauchetiez
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		x		
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents :4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président expose que le système d'assainissement principal de Neufchâtel en Bray (réseaux de collecte et station d'épuration) est sujet à d'importants dysfonctionnements, liés notamment à une présence très importante d'eaux claires parasites permanentes et météoriques.

Compte tenu des volumes d'eaux claires parasites entrant sur le réseau et arrivant à la station d'épuration de Neufchâtel-en-Bray, du projet d'arrêté de mise en demeure concernant cette station et les résultats de l'étude diagnostique achevée en 2019, l'opération relative :

- aux travaux de chemisage des collecteurs sur une partie du réseau d'assainissement de la commune de Neufchâtel-en-Bray,
- à la réhabilitation de regards identifiés en phase 1 de l'étude diagnostique et
- la déconnexion de grilles avaloirs actuellement raccordées sur le réseau d'eau usée strict ;

A été lancée ceci conformément au nouveau programme de travaux hiérarchisé établi en avril 2021

L'enveloppe financière de ces travaux est estimée à 350 000 € HT

Avec l'aide de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, Cad'en, au moyen de l'accord cadre à bon de commande en cours avec ce bureau d'études, dans un 1^{er} temps il convient de faire le choix d'un maître d'œuvre pour les missions de conduite d'opération, des phases de conception à celles des travaux, suivi et réception.

Le syndicat a donc engagé une consultation écrite en procédure adaptée avec publicité préalable et dématérialisation pour arrêter le choix du maître d'œuvre.

Il s'agit d'une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par le maître d'ouvrage, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique :

- La publicité a été transmise le 11 juin 2021 au Journal Officiel (BOAMP),
- La date butoir de remise des offres était le 24 juin 2021 à 12h00,

Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site web <https://agysoft.marches-publics.info/>.

- La commission d'appel d'offres a ouvert les plis le 24 juin à 16h ;
4 offres ont été reçues dans les temps : EVIA, IRH, VERDI et SOGETI Ingénierie infra.
- Au vu de ses références, de la qualité de son mémoire technique, des moyens techniques et humains proposés et du montant de l'offre financière, la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 29 juin 2021 à 15h30, propose de retenir SOGETI Ingénierie Infra pour un montant global de 30 700 € HT.

Vu l'exposé de Mr le Président,

Après avoir en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la procédure de consultation des bureaux d'études,
- Approuve la proposition de Monsieur le Président, sur avis de la commission d'appel d'offres,
- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le marché de travaux sur des portions de réseaux d'assainissement de Neufchâtel-en-Bray à la société SOGETI Ingénierie Infra pour un montant global 30 700, 00 € HT ;



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-20210644-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2021

Affichage : 13/07/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre
pour les travaux sur des portions de réseau
d'assainissement de Neufchâtel-en-Bray

Délibération n°2021-06-44

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			X	
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			

Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		X		Mr Patrice Cauchetiez
	DUMOUCHEL	Alain	T			X	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		X		
	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents :4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président expose que le système d'assainissement principal de Neufchâtel en Bray (réseaux de collecte et station d'épuration) est sujet à d'importants dysfonctionnements, liés notamment à une présence très importante d'eaux claires parasites permanentes et météoriques.

Compte tenu des volumes d'eaux claires parasites entrant sur le réseau et arrivant à la station d'épuration de Neufchâtel-en-Bray, du projet d'arrêté concernant cette station et les résultats de l'étude diagnostique achevée en 2019, l'opération relative :

- aux travaux de chemisage des collecteurs sur une partie du réseau d'assainissement de la commune de Neufchâtel-en-Bray,
- à la réhabilitation de regards identifiés en phase 1 de l'étude diagnostique et
- la déconnexion de grilles avaloirs actuellement raccordées sur le réseau d'eau usée strict ;

A été lancée ceci conformément au nouveau programme de travaux hiérarchisé établi en avril 2021

L'enveloppe financière de ces travaux est estimée à 350 000 € HT

Avec l'aide de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, Cad'en, au moyen de l'accord cadre à bon de commande en cours avec ce bureau d'études, dans un 1^{er} temps il convient de faire le choix d'un maître d'œuvre pour les missions de conduite d'opération, des phases de conception à celles des travaux, suivi et réception.

Le syndicat a donc engagé une consultation écrite en procédure adaptée avec publicité préalable et dématérialisation pour arrêter le choix du maître d'œuvre.

Il s'agit d'une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par le maître d'ouvrage, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique :

- La publicité a été transmise le 11 juin 2021 au Journal Officiel (BOAMP),
- La date butoir de remise des offres était le 24 juin 2021 à 12h00,

Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site web <https://agysoft.marches-publics.info/>.

- La commission d'appel d'offres a ouvert les plis le 24 juin à 16h ;
4 offres ont été reçues dans les temps : EVIA, IRH, VERDI et SOGETI Ingénierie infra.
- Au vu de ses références, de la qualité de son mémoire technique, des moyens techniques et humains proposés et du montant de l'offre financière, la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 24/06/2021 à 16h00, propose de retenir SOGETI Ingénierie Infra pour un montant global de 30 700 € HT.

Vu l'exposé de Mr le Président,

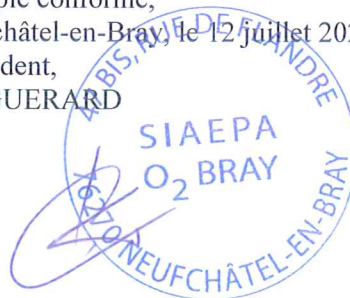
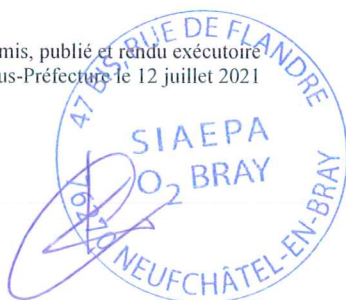
Après avoir en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la procédure de consultation des bureaux d'études,
- Approuve la proposition de Monsieur le Président, sur avis de la commission d'appel d'offres,
- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le marché de travaux sur des portions de réseaux d'assainissement de Neufchâtel-en-Bray à la société SOGETI Ingénierie Infra pour un montant global 30 700, 00 € HT ;

- Dit que ce montant est inscrit au budget 2021 le sera pour l'année suivante si nécessaire ;
- Autorise Mr le Président à signer ce marché, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que tout avenant dans la limite de 5% d'augmentation,
- Autorise Mr le Président à réaliser toutes démarches pour la bonne marche de ce dossier et notamment de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de la Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 12 juillet 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 12 juillet 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-20210645-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2021

Affichage : 04/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Réhabilitation station d'épuration de Graval
Avenant au marché
Mise en place d'un dégrilleur automatique

Délibération n°2021-06-45

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			x	
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			x	
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	x			
	DUMONT	Laurent	T	x			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	x			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T		x		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	x			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				

Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice Cauchetiez
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		x		
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents :4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président indique que les travaux au niveau de la station d'épuration sont presque achevés. Elle est en fonctionnement. A ce titre, il a été constaté la présence conséquente de déchets dans le dégrilleur manuel.

La pose d'un dégrilleur automatique en entrée de la station de Graval en sus du dégrilleur manuel s'avère nécessaire.

Il s'agit d'enlever les plus gros déchets au fur et à mesure de leur arrivée pour éviter de colmater le dégrilleur manuel et assurer la pérennité du système.

Le devis remis par le titulaire du marché (Hydra) s'élève à 15 222.26 € HT.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité, le devis d'Hydra, titulaire du marché de réhabilitation de la station de Graval pour la fourniture et la pose d'un dégrilleur automatique sur la nouvelle station de Graval.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 août 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-20210646-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2021

Affichage : 04/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O₂ BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Convention d'autorisation de rejet d'eaux
usées non domestique au réseau
d'assainissement
Projet de convention avec l'entreprise
Halbourg et Fils

Délibération n°2021-06-46

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			X	
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			

	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		X		Mr Patrice Cauchetiez
	DUMOUCHEL	Alain	T			X	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		X		
	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents : 4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président explique que la SARL Halbourg et Fils ne peut déverser les rejets d'eaux usées issus de son process directement dans le milieu naturel (rivière la Béthune) du fait de leur qualité (eaux usées autres que domestiques) et ne dispose pas des installations adéquates permettant un traitement suffisant.

La convention définit les modalités à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté du Président du syndicat autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Établissement, dans le réseau public d'assainissement.

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Mr le Président informe les membres que le centre de traitement d'Halbourg et Fils récupère l'eau dite industrielle du process de la station d'épuration de Neufchâtel-en-Bray pour la revalorisation et le traitement des boues et sables.

Une nouvelle convention est rédigée du fait de l'arrivée à terme de la précédente en 2020 et suite à une mise à jour des modalités de calcul notamment du coefficient de pollution.

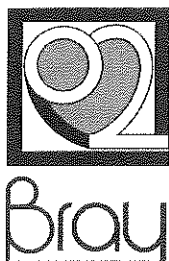
Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité, le projet de convention d'autorisation de rejet d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement pour la SARL Halbourg et Fils, annexée à la délibération et autorise Mr le Président à signer la convention et à mener les démarches nécessaires à ce dossier.

Le projet de convention sera transmis à l'entreprise.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 août 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-20210647-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2021

Affichage : 03/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Renégociation d'emprunt
Ecritures comptables et décision modificative
au Budget Primitif 2021

Délibération n°2021-06-47

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			X	
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				

Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice Cauchetiez
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		x		
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents : 4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr Guérard indique qu'il convient de réaliser une modification au budget primitif 2021 de l'assainissement collectif pour les écritures de renégociation d'un emprunt relatif au transfert des eaux usées de Neuville-Ferrières vers Neufchâtel.

Il convient d'enlever les sommes inscrites (4 000 €) au budget primitif 2021 aux chapitres 66 et 16 pour ce montant pour les inscrire tant en recettes qu'en dépenses aux chapitres 040 et 042.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité, les mouvements de fonds ci-après :

Article 6688 Chapitre 66 : - 4 000 €

Article 1641 Chapitre 16 : - 4 000 €

Article 6688 Chapitre 042 : + 4 000 €

Article 1641 Chapitre 040 : +4 000 €

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 août 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-20210648-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2021

Affichage : 04/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Créances éteintes

Délibération n°2021-06-48

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			X	
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			

	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice Cauchetiez
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		x		
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents :4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité le placement en créances éteintes pour l'assainissement collectif pour un montant de 3 280.16 €.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD



Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 août 2021

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210629-20210649-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2021

Affichage : 04/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement non collectif
Prise en charge partielle de vidange d'abonnés

Délibération n°2021-06-49

Légalement convoqué le 24/06/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/06/2021 à 20h00 en salle polyvalente de Saint-Saire sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T			X	
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T	X			
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T	X			
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S				
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T		X		
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S	X			
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				

Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Mr Patrice Cauchetiez
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T		x		
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 19

Pouvoir : 1

Votants : 20

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Bruno FOURCIN, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS.

Absents :4 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **1** : Mr Dominique CONSEIL a remis un pouvoir à Mr Patrice CAUCHETIEZ.

Mr Didier BENARD a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle que pour des questions de restrictions budgétaires, certaines vidanges prévisibles en 2020 n'ont pas pu être réalisées.

Afin de répondre aux sollicitations des abonnés sur ce sujet, une mesure de boues a été réalisée chez les particuliers. En cas de charge supérieure ou égale à 45% de boues, il est procédé à une vidange dont la prise en charge financière se fera selon les conditions suivantes :

- le syndicat paie les prestations au titulaire du marché de vidange et de curage,

- l'abonné paie la majoration de 20% correspondant aux frais du service (temps du personnel, frais généraux du véhicule, prise de rendez-vous, établissement du bon de commande...)
- ne sont concernées que les vidanges qui auraient dû avoir lieu dans l'année 2020 et dont la hauteur de boues est supérieure à 45%.

Mr Bourguignon demande si la prise de mesure est facturée. Mr le Président répond par la négative.

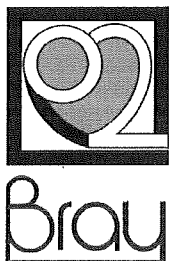
Mr Renault indique que cela permet de faire des économies et de ne financer que des vidanges qui sont nécessaires.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité des dispositions énoncées ci-dessus pour la prise en charge partielle de vidanges non réalisées au titre de l'année 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 3 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 3 août 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210729-20210749bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/08/2021

Affichage : 30/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décisions et arrêtés pris depuis le 29/06/2021

Délibération n°2021-07-49bis

Légalement convoqué le 23/07/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/07/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		X		Monsieur Olivier MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T		X		Monsieur Eric ASSEGOND
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		X		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	X			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T		X		
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	CONSEIL	Dominique	T			x	
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T			x	
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T		x		
	CRISTIEN	Catherine	S	x			
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Absents excusés : 5 : Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON, Mr Nicolas RENAULT, Mr Gilbert HY.

Absents : 6 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Alexandre DUNET, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

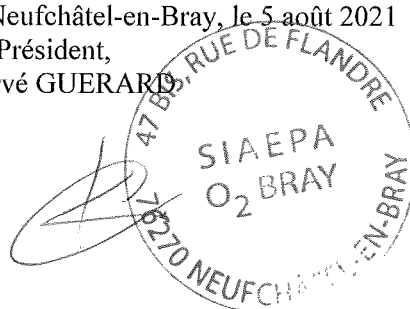
Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Guillaume HAUDRECHY a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOITRE ; Mr Laurent DUMONT a remis un pouvoir à Mr Eric ASSEGOND.

Mr Patrice CAUCHETIEZ a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation de l'arrêté N°05/2021 et la décision N°2021-06 pris par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2020-07-33 du 29 juillet 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 5 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 5 août 2021



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210729-20210750-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2021

Affichage : 03/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Attribution du marché de travaux sur des
portions de réseau d'assainissement de
Neufchâtel-en-Bray

Délibération n°2021-07-50

Légalement convoqué le 23/07/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/07/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		X		Monsieur Olivier MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T		X		Monsieur Eric ASSEGOND
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		X		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	X			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				

	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T		x		
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T			x	
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T			x	
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T		x		
	CRISTIEN	Catherine	S	x			
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Absents excusés : 5 : Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON, Mr Nicolas RENAULT, Mr Gilbert HY.

Absents : 6 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Alexandre DUNET, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Guillaume HAUDRECHY a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOITRE ; Mr Laurent DUMONT a remis un pouvoir à Mr Eric ASSEGOND.

Mr Patrice CAUCHETIEZ a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président expose que le système d'assainissement principal de Neufchâtel en Bray est sujet à d'importants dysfonctionnements, liés notamment à une présence très importante d'eaux claires parasites permanentes et météoriques.

Compte tenu des volumes d'eaux claires parasites entrant sur le réseau et arrivant à la station d'épuration de Neufchâtel-en-Bray, du projet d'arrêté de mise en demeure concernant cette station et les résultats de l'étude diagnostique achevée en 2019, l'opération relative :

- aux travaux de chemisage des collecteurs sur une partie du réseau d'assainissement de la commune de Neufchâtel-en-Bray,
- à la réhabilitation de regards identifiés en phase 1 de l'étude diagnostique et
- la déconnexion de grilles avaloirs actuellement raccordées sur le réseau d'eau usée strict ;

A été lancée ceci conformément au nouveau programme de travaux hiérarchisé établi en avril 2021.

L'enveloppe financière de ces travaux est estimée à 700 000 € HT par le maître d'œuvre.

Avec l'aide de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, Cad'en et celle du maître d'oeuvre, Sogeti Ingénierie Infra, les démarches pour le choix d'une entreprise de travaux ont été réalisées.

Pour ce faire, le syndicat a donc engagé une consultation écrite en procédure adaptée avec publicité préalable et dématérialisation.

Il s'agit d'une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par le maître d'ouvrage, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique :

- La publicité a été transmise le 09 juillet 2021 au Journal Officiel (BOAMP),
- La date butoir de remise des offres était le 23 juillet 2021 à 11h00,

Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site web <https://agysoft.marches-publics.info/>.

- La commission d'appel d'offres a ouvert les plis le 23 juillet à 14h00 ; 2 offres ont été reçues dans les temps : Groupement Terideal Seirs TP / Terideal Segex et groupement SADE / SAT.
- Les 1ers éléments de l'analyse d'offres ont conduit à une négociation avec les 2 groupements candidats qui ont été invités à apporter des détails sur leur offre technique. Leur réponse était attendue pour le jeudi 29 juillet 2021 avant 8h30 ; elles ont été reçues dans les temps.
- Au vu de ses références, de la qualité de son mémoire technique et des précisions apportées, des moyens techniques et humains proposés et du montant de l'offre financière, la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 29 juillet 2021 à 14h00, propose de retenir le groupement Terideal Seirs TP / Terideal Segex pour un montant global de 511 989.84 € HT, offre économiquement la plus avantageuse.

Parallèlement, la charte qualité des réseaux d'assainissement et l'article 10 de l'arrêté du 21 juillet 2015 nécessitent qu'une entreprise extérieure accréditée COFRAC soit missionnée pour assurer les contrôles finals obligatoires avant toute opération de réception.

Afin de ne pas retarder l'opération et pouvoir bénéficier des subventions du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau, il est proposé d'autoriser par anticipation et dans la limite d'un montant maximal de 40.000 € HT, Mr le Président à signer le marché à venir de contrôles de réception avec la société qui sera désignée comme économiquement la plus avantageuse à l'issue de l'analyse des offres.

Vu l'exposé de Mr le Président,

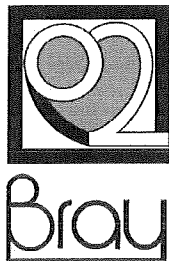
Après avoir en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la procédure de consultation des entreprises,
- Confirme la réalisation des travaux sous charte qualité des réseaux d'assainissement,
- Approuve la proposition de Monsieur le Président, sur avis de la commission d'appel d'offres,
- Décide d'attribuer le marché de travaux sur des portions de réseaux d'assainissement de Neufchâtel-en-Bray au groupement Terideal Seirs TP / Terideal Segex pour un montant global 511 989.84 € HT ;
- Dit que ce montant est inscrit au budget 2021 et le sera pour l'année suivante si nécessaire ;
- Autorise Mr le Président à signer ce marché, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que tout avenant dans la limite de 5% d'augmentation du montant du marché initial,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché de tests de réception, et toutes les pièces s'y afférant, dans la limite d'un montant maximal de 40.000 € HT,
- Autorise Mr le Président à réaliser toute démarche pour la bonne marche de ce dossier et notamment de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de la Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 2 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 2 août 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210729-20210752-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2021

Affichage : 05/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Stratégie foncière
Convention avec la SAFER
Signature

Délibération n°2021-07-52

Légalement convoqué le 23/07/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/07/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		X		Monsieur Olivier MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T		X		Monsieur Eric ASSEGOND
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		X		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	X			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T		X		

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T			X	
	DUMOUCHEL	Alain	T			X	
	DUNET	Alexandra	T			X	
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			X	
	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T		X		
	CRISTEN	Catherine	S	X			
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Absents excusés : 5 : Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON, Mr Nicolas RENAULT, Mr Gilbert HY.

Absents : 6 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Alexandre DUNET, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Guillaume HAUDRECHY a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOITRE ; Mr Laurent DUMONT a remis un pouvoir à Mr Eric ASSEGOND.

Mr Patrice CAUCHETIEZ a été désigné secrétaire de séance.

L'un des axes stratégiques du syndicat pour préserver ses ressources en eau potable est la maîtrise foncière. Pour la mener au mieux, une veille foncière et l'élaboration d'une stratégie foncière sont nécessaires.

Elles sont aussi devenues une conditionnalité pour obtenir les aides de l'agence de l'eau pour les dossiers en eau potable.

Il est à noter qu'une fois que le préfet a arrêté les périmètres de protection du captage et que l'Aire d'alimentation du captage (AAC) a été définie et cartographiée, il convient de lancer dans les meilleurs délais la vieille foncière, afin d'avoir une visibilité optimale sur les biens fonciers disponibles ou en

passer de le devenir pour pouvoir intervenir sur des terrains qui constituent des opportunités majeures en termes de protection de la ressource.

Mr le Président rappelle qu'un budget de 100 000 € a été voté à cette opération (116). Elle était initialement destinée à l'achat de terrain. Compte tenu des évolutions des souhaits des financeurs et des actions qui en découlent, les fonds seront aussi mobilisés pour ces nouvelles démarches. Le nom de l'opération évoluera en ce sens lors du prochain budget.

Mr le Président explique qu'un contact a été pris avec un acteur majeur dans la gestion du foncier : la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) qui propose un service Vigifoncier qui constitue un observatoire des mutations foncières. D'autant que dans les 10 prochaines années, des terrains vont se libérer car certains agriculteurs n'ont pas de successeur.

Mr le Président ajoute que le périmètre choisi pour la veille foncière doit être choisi avec soin afin de privilégier les échanges fonciers avec les agriculteurs et proposer des actions intéressantes pour eux comme pour le syndicat. Ainsi, le périmètre choisi s'étend sur l'ensemble des communes comprises dans les 5 BAC du syndicat, les communes limitrophes ainsi que les communes sur lesquelles le syndicat exerce sa compétence : soit 20 communes.

La présente convention porte sur :

- Vigifoncier,
- La constitution de réserves foncières qui permet à la SAFER de proposer des biens acquis à l'amiable pour les stocker et envisager des échanges avec des agriculteurs et/ou d'envisager une demande d'intervention à la suite de la transmission d'une notification),
- La gestion du patrimoine qui permet de gérer de manière dérogatoire du fermage, du foncier mis en réserve foncière ou en possession du syndicat,
- Une carte annuelle de synthèse grand format (A0) qui recense l'ensemble des mutations foncières sur l'année avec un tableau synthétique et une vue d'ensemble des parcelles concernées.

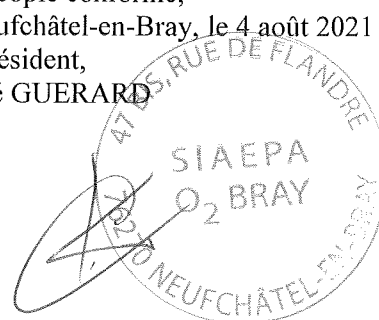
Le syndicat disposera d'un accès au portail internet VIGIFONCIER permettant au syndicat d'accéder aux informations de veille foncière sur le périmètre défini. Un courriel d'alerte est envoyé automatiquement pour avertir le syndicat dès lors qu'une ou plusieurs nouvelles informations sont publiées sur le site VIGIFONCIER.

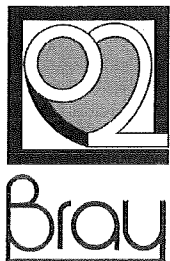
Le syndicat disposera de 10 jours pour se positionner et faire appel à une demande d'intervention de la SAFER.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise Mr le Président à signer la convention avec la SAFER et à mener les démarches nécessaires pour ce dossier.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 4 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 4 août 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210729-20210753-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2021

Affichage : 05/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Zonage d'assainissement
Avenant administratif
Nouvelle répartition des montants
de prestations
Signature

Délibération n°2021-07-53

Légalement convoqué le 23/07/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/07/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		X		Monsieur Olivier MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T		X		Monsieur Eric ASSEGOND
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		X		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	X			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				

Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T		X		
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T			X	
	DUMOUCHEL	Alain	T			X	
	DUNET	Alexandra	T			X	
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			X	
	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T		X		
	CRISTIEN	Catherine	S	X			
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Absents excusés : 5 : Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON, Mr Nicolas RENAULT, Mr Gilbert HY.

Absents : 6 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Alexandre DUNET, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Guillaume HAUDRECHY a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOITRE ; Mr Laurent DUMONT a remis un pouvoir à Mr Eric ASSEGOND.

Mr Patrice CAUCHETIEZ a été désigné secrétaire de séance.

Mr le Président rappelle que le zonage d'assainissement avance ; que les présentations aux communes ont été faites et qu'il est demandé de le présenter en conseil municipal. L'enquête publique aura lieu à partir d'octobre suite à la validation du zonage faite lors du prochain comité syndical de septembre.

La subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'étude du zonage arrive à échéance le 15/09/2021.

Les dernières factures ont été réclamées au bureau d'études qui a signalé que la répartition des sommes entre les membres du groupement Aqua Enviro' / Sogeti Ingénierie Infra avait évolué.

La rédaction d'un avenant administratif est nécessaire, il n'y a pas d'impact financier.

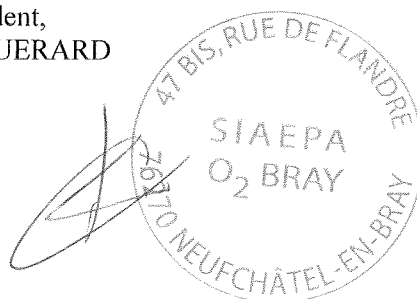
La répartition initiale était de 17 760 € pour Aqua Enviro et 11 840 € HT pour Sogeti.

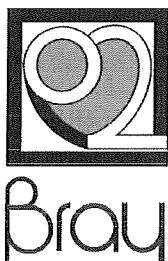
Aux termes de l'avenant, elle sera de 25 600 € pour Aqua Enviro' et 4 000 € pour Sogeti.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise Mr le Président à signer l'avenant administratif sans impact financier modifiant la répartition des sommes telle qu'indiquée ci-dessus, entre les membres du groupement Aqua Enviro' / Sogeti, attributaire pour la réalisation de l'étude de zonage d'assainissement à l'échelle du territoire syndical.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 4 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 4 août 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20210729-20210754-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2021

Affichage : 05/08/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Don – équipement matériel de sport
Oxfam Trailwalker
Edition 2021
Validation de la démarche et paiement du don

Délibération n°2021-07-54

Légalement convoqué le 23/07/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 29/07/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T			X	
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T		X		Monsieur Olivier MALOUITRE
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T	X			
	DUMONT	Laurent	T		X		Monsieur Eric ASSEGOND
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		X		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	X			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			

	RENAULT	Nicolas	T		X		
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T			X	
	DUMOUCHEL	Alain	T			X	
	DUNET	Alexandra	T			X	
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			X	
	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S				
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S				
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T		X		
	CRISTIEN	Catherine	S	X			
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Absents excusés : 5 : Mr Guillaume HAUDRECHY, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON, Mr Nicolas RENAULT, Mr Gilbert HY.

Absents : 6 : Mme Nathalie LEGRAND, Mme Alexandre DUNET, Mme Raymonde LE JUEZ, Mr Dominique CONSEIL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mr Alain DUMOUCHEL.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Guillaume HAUDRECHY a remis un pouvoir à Mr Olivier MALOUITRE ; Mr Laurent DUMONT a remis un pouvoir à Mr Eric ASSEGOND.

Mr Patrice CAUCHETIEZ a été désigné secrétaire de séance.

Oxfam France, membre de la confédération internationale Oxfam est une organisation de développement qui mobilise le pouvoir citoyen contre la pauvreté.

Ainsi, ils proposent des événements à l'image du « Trailwalker Oxfam » ; un challenge qui vise à parcourir 100 km par équipe de 4 personnes, sans relais en moins de 30 heures.

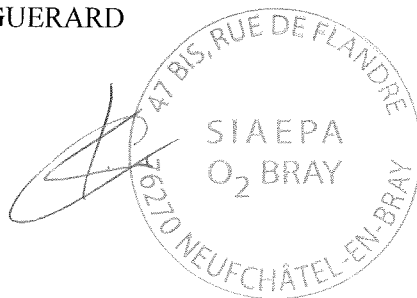
Les équipes qui souhaitent participer à cet évènement doivent collecter au préalable 1 500 € de dons.

Mr le Président indique qu'il a octroyé un don de 180 € pour financer les sacs à dos de cette équipe (achetés à Intersport à Neufchâtel-en-Bray).

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide la démarche de Mr le Président de soutien dans cette action à portée humaniste et autorise le paiement du don de 180 € TTC pour l'achat de 4 sacs à dos à l'enseigne Intersport de Neufchâtel-en-Bray.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 4 août 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 4 août 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20211014-20211055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2022

Affichage : 04/01/2022

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décisions et arrêtés pris depuis le 29/07/2021

Délibération n°2021-10-55

Légalement convoqué le 08/10/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 14/10/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Hervé GUERARD
	DUMONT	Laurent	T		x		
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			X	
	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	X			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Eric ASSEGOND, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON.

Absents : 3 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Hervé GUERARD ; Mr Dominique CONSEIL a remis pouvoir à Mr Patrice Cauchetiez.

Mme Jocelyne LORMIER a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la présentation des décisions N°2021-06 et 07 ainsi que des arrêtés N°06, 07, 08 et 09/2021 pris par Mr le Président dans le cadre de la délégation permanente accordée par la délibération N°2020-07-33 du 29 juillet 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30 décembre 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30 décembre 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20211014-20211056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2022

Affichage : 04/01/2022

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau potable
RPQS 2020

Délibération n°2021-10-56

Légalement convoqué le 08/10/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 14/10/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Hervé GUERARD
	DUMONT	Laurent	T		x		
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				

	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		X		Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			X	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			X	
	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	X			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Eric ASSEGOND, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON.

Absents : 3 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Hervé GUERARD ; Mr Dominique CONSEIL a remis pouvoir à Mr Patrice Cauchetiez.

Mme Jocelyne LORMIER a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Président donne lecture des éléments principaux concernant le service de l'eau potable. La rédaction du Rapport Prix Qualité Service (RPQS) annuel est obligatoire pour chaque service d'eau et d'assainissement afin de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Un exemplaire du rapport est remis en séance à chaque délégué présent.

Les informations du RPQS sont renseignées sur la plateforme de saisie « SISPEA ».

Le rapport sera transmis aux communes par courriel qui doivent les présenter aux conseils municipaux avant le 31/12, délai réglementaire.

Ce rapport est mis à la disposition du public et est affiché en Mairie.

Après présentation de ce rapport par Mr le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'année 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30 décembre 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30 décembre 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20211014-20211057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Animation agricole
Appel à Projet « Plantons des haies »

Délibération n°2021-10-57

Légalement convoqué le 08/10/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 14/10/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Hervé GUERARD
	DUMONT	Laurent	T		x		
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	CONSEIL	Dominique	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	x			
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	x			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Eric ASSEGOND, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON.

Absents : 3 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Hervé GUERARD ; Mr Dominique CONSEIL a remis pouvoir à Mr Patrice Cauchetiez.

Mme Jocelyne LORMIER a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Président fait un point sur les dossiers en cours de l'animation agricole sur les différents territoires de BAC :

Mr le Président évoque l'Appel à projet « Plantons des haies » :

Le dépôt du dossier devait être fait au plus tard le 1er octobre 2021.

Le syndicat a reçu de 2 devis sur 3 paysagistes consultés (Arbore et Sens, Créavert et Dujardin).

Arbore et Sens et Dujardin ont répondu à respectivement 43 533 € et 46 354.59 € HT.

La demande de subvention a été faite avec le prestataire Arbore et Sens qui a rendu une offre qui respecte le cahier des charges strict fixé par l'organisme financeur (DRAAF). Ce projet s'inscrit dans le plan France Relance.

Les plantations seront privilégiées sur des axes de ruissellement et pour compléter des portions déjà existantes.

L'appel à projets inclut la partie d'entretien pendant 2 années.

Le financement global est de 80%.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical valide :

- le choix du prestataire Arbore et Sens pour un montant de 43 533 € HT
- le dépôt d'un dossier de subvention auprès de la DRAAF
- la prévision des crédits au budget primitif de l'eau potable de l'année 2022 à l'opération 116 au titre de l'aménagement des terrains dans les périmètres des aires d'alimentation de captage.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 17 décembre 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 17 décembre 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20211014-20211057b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Animation agricole
Poste d'animateur - poursuite

Délibération n°2021-10-57bis

Légalement convoqué le 08/10/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 14/10/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Hervé GUERARD
	DUMONT	Laurent	T		x		
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	x			
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	x			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Eric ASSEGOND, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON.

Absents : 3 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Hervé GUERARD ; Mr Dominique CONSEIL a remis pouvoir à Mr Patrice Cauchetiez.

Mme Jocelyne LORMIER a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Président fait un point sur les dossiers en cours de l'animation agricole sur les différents territoires de BAC :

Mr le Président évoque la poursuite du contrat avec le personnel en lien avec les missions citées précédemment.

Mr le Président rappelle les délibérations qui ont ponctué l'avancement de ce dossier :

- 2019-11-57 : Autorisation de recrutement, conventionnement avec la vallée de l'Eaulne (58% O2 Bray et 42% Vallée de l'Eaulne) et dépôt du 1er dossier de demande d'aide.

- 2020-07-27bis : recrutement de Mme Julia CHIAVERINI en CDD à partir du 1er août 2020 pour une durée de 15 mois durée retenue par l'agence de l'eau pour la 1ère convention ; fin au 31/12/2021.

Il convient de délibérer à nouveau pour la durée du nouveau contrat :

- Il sera en forme de contrat de projet,
- Il sera d'une durée similaire au Contrat Territoire Eau et Climat (CTEC) à savoir 3 ans (2022-2024) ce qui correspond à la fin du 11ème programme de l'agence,
- Le poste d'animation fait partie intégrante du CTEC étant une action de base à la protection de la ressource en eau (PRE),
- En tout état de cause la répartition du temps ne devrait pas changer. Compte tenu de la rédaction de la convention entre les 2 syndicats, il faudra en rédiger une nouvelle à partir du 1er janvier 2022.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical valide :

- la reconduction du contrat de l'animatrice mutualisée avec le syndicat de la Vallée de l'Eaulne pour la même répartition horaire à savoir 52% pour le syndicat O2 Bray et 48% pour le syndicat de la Vallée de l'Eaulne,
- la reconduction de la convention dans les mêmes termes sauf la durée fixée à 3 ans,
- la transmission à l'Agence de l'Eau d'un dossier de demande d'aide.

Les crédits seront prévus au budget primitif eau potable 2022 et suivants si nécessaire au chapitre 012.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 17 décembre 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 17 décembre 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20211014-20211058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Animation agricole
CTEC

Délibération n°2021-10-58

Légalement convoqué le 08/10/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 14/10/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	X			
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	X			
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		X		Hervé GUERARD
	DUMONT	Laurent	T		X		
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		X		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	X			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			

	CONSEIL	Dominique	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	x			
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	x			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Eric ASSEGOND, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON.

Absents : 3 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Hervé GUERARD ; Mr Dominique CONSEIL a remis pouvoir à Mr Patrice Cauchetiez.

Mme Jocelyne LORMIER a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Président fait un point sur les dossiers en cours de l'animation agricole sur les différents territoires de BAC :

Mr le Président évoque maintenant le CTEC :

Le Contrat Territorial Eau et Climat est un nouveau contrat liant les collectivités avec l'Agence de l'Eau.

Il associe des acteurs locaux autour des enjeux du territoire : Protection de la ressource, protection contre les pollutions et l'adaptation au changement climatique notamment ; l'accent sera mis sur la préservation des milieux aquatiques et la protection de la ressource, enjeux majeurs choisis par l'agence de l'eau.

L'échelle hydrographique est privilégiée et à ce titre le Bassin Versant de l'Arques a été choisi pour être le porteur de ce contrat.

- accepte le projet de CTEC (Contrat Territorial Eau et Climat) de l'Arques,
- autorise le Président à signer ce contrat avec l'Agence de l'Eau et l'ensemble des partenaires associés signataires.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 17 décembre 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 17 décembre 2021



Les principales structures qui le composent (et qui seront signataires) sont :

- Agence de l'Eau Seine Normandie
- Syndicat Mixte de Bassin Versant de l'Arques
- Syndicat mixte du port de Dieppe
- SIAEPA de la vallée de l'Eaulne
- SIAEPA O2 Bray
- SIAEPA du plateau de l'Aliermont
- La Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise (Dieppe-Maritime)
- Commune de Londinières

Cette démarche est nécessaire pour assurer le financement des postes d'animateur et obtenir des majorations de subvention voire prioriser certains projets en cas de restriction budgétaire de l'agence.

Le CTEC doit être déposé dans les prochains jours pour un passage en commission des aides de l'AESN en décembre.

Mr le Président présente le projet de tableau présentant les actions inscrites au CTEC pour la période 2022-2024 pour le syndicat O2 Bray.

Mr le Président a sollicité un accord de principe du bureau pour pouvoir poursuivre ces démarches essentielles à la poursuite des dossiers du syndicat.

Aussi, considérant,

- les explications fournies par Mr le Président,
- l'avis favorable du bureau en date du 30 septembre 2021,
- les thématiques retenues par le Syndicat de Bassins Versants de l'Arques et les structures associées, à savoir :
 - PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES (Restauration de Continuité Ecologique des cours d'eau, Zones Humides, Mares, Gestion des espèces exotiques envahissantes
 - PROTECTION DES CAPTAGES ET ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (Protection des captages d'eau potable – BAC)
 - DIMINUTION DES POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES DES MILIEUX NATURELS (Projets liés aux STEP, désimperméabilisation des sols)
 - SENSIBILISATION ET COMMUNICATION SUR LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE & SUR LA GESTION DE L'EAU
- l'attente de validation de celles-ci par l'Agence de l'Eau,
- le tableau des actions évoquées, annexé à la présente délibération,
- le passage en commission en décembre 2021 et une signature dans le prolongement de celle-ci pour une entrée en vigueur au 01/01/2022,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20211014-20211059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2022

Affichage : 04/01/2022

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau potable
DUP captages Neuville-Ferrières et
Neufchâtel-en-Bray
Enquête publique

Délibération n°2021-10-59

Légalement convoqué le 08/10/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 14/10/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Hervé GUERARD
	DUMONT	Laurent	T		x		
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			

	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		X		Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			X	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			X	
	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	X			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Eric ASSEGOND, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON.

Absents : 3 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Hervé GUERARD ; Mr Dominique CONSEIL a remis pouvoir à Mr Patrice Cauchetiez.

Mme Jocelyne LORMIER a été désignée secrétaire de séance.

Pour la DUP des captages alimentant Neufchâtel-en-Bray (Mesnières-en-Bray et Neuville-Ferrières), les dossiers ont été finalisés par le bureau d'études et transmis à l'ARS le 20/09/2021 et à d'autres services de l'état au titre de la consultation interservices.

Une réponse est attendue sous un délai de 2 mois. Les avis et commentaires émis seront intégrés dans le dossier d'enquête publique.

A ce titre, une délibération type pour la constitution du dossier d'enquête publique est nécessaire.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président,

Considérant :

- l'article L 1321-2 du Code de la Santé Publique prescrit l'établissement, autour des points de prélèvements d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines de trois périmètres de protection (immédiat, rapproché éloigné) à l'intérieur desquels sont interdites ou réglementées les activités pouvant nuire à la qualité de l'eau,
- les 5 ouvrages de production du syndicat O2 Bray pour subvenir à l'ensemble des besoins en eau potable des habitants du territoire,
- que seuls les captages de Mesnières-en-Bray et Neuville-Ferrières ne disposent pas de DUP, celles-ci doivent donc être établies,

Vu :

- le résultat du suivi des analyses d'eau qui fait apparaître une dégradation de la qualité de la ressource,
- le rapport de l'hydrogéologue agréé M. SLIMANI en date du 05/05/2020 dont la conclusion précise pour les captages de Mesnières-en-Bray et Neuville-Ferrières ce qui suit :
« Au vu de l'examen des incidences hydrogéologiques sur les captages de Mesnières-en-Bray et Neuville-Ferrières et du contexte environnemental décrit dans le présent rapport, j'émet un avis favorable à l'établissement des périmètres de protection du captage, sous réserve de la prise en compte des propositions de prescription énoncées dans le présent avis. »

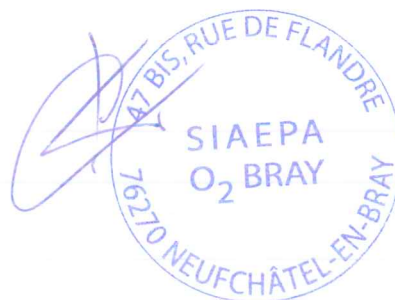
Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite la déclaration d'utilité publique pour le captage de « Mesnières-en-Bray » :
 - ❖ de la dérivation des eaux pour un débit maximal de 130 m³/h, 1600 m³/j et 584 000 m³/an hors secours conformément aux articles L. 214-1 à L.214-10 et L.215-13 du Code de l'Environnement,
 - ❖ des périmètres de protection du captage de Mesnières-en-Bray, conformément à l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, et du code de l'expropriation.
- Sollicite la déclaration d'utilité publique pour le captage de « Neuville-Ferrières » :
 - ❖ de la dérivation des eaux pour un débit maximal de 140 m³/h, 1600 m³/j et soit 584 000 m³/an hors secours conformément aux articles L. 214-1 à L.214-10 et L.215-13 du Code de l'Environnement
 - ❖ des périmètres de protection du captage de Neuville-Ferrières, conformément à l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, et du code de l'expropriation.
- S'engage à acquérir et faire clôturer les périmètres de protection immédiate des captages.
- S'engage à indemniser les usiniers et tous les ayant-droits des terrains inclus dans les périmètres de protection rapprochée des dommages prouvés qu'ils auraient subis du fait du forage, de la dérivation des eaux ou simplement des servitudes qui leurs sont imposées.
- Sollicite de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental les aides financières prévues.
- Sollicite l'autorisation sanitaire de produire, traiter et distribuer l'eau en vue de la consommation humaine en application du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1321-7, R.1321-6 et R.1321-7.

- Autorise Mr le Président à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à ce dossier et notamment l'enquête publique, et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces procédures réglementaires.
- Précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2021 et seront prévus sur l'année suivante si nécessaire.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30 décembre 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30 décembre 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20211014-20211060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage : 08/11/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Programmation annuelle 2022
Département de Seine Maritime
Eau Potable

Délibération n°2021-10-60

Légalement convoqué le 08/10/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 14/10/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Hervé GUERARD
	DUMONT	Laurent	T		x		
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			

	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		X		Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			X	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			X	
	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	X			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 5 : Mme Alexandra DUNET, Mr Eric ASSEGOND, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON et Mr Dominique CONSEIL.

Absents : 3 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Hervé GUERARD ; Mr Dominique CONSEIL a remis pouvoir à Mr Patrice Cauchetiez.

Mme Jocelyne LORMIER a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Président informe les **délégués** qu'il convient de préinscrire les projets à la Direction de l'environnement du département de Seine-Maritime à **une** programmation annuelle.

Pour les projets 2022, elle doit être rendue au Département pour le 15 novembre 2021, faute de quoi aucune subvention n'est octroyée aux actions qui n'ont pas été préalablement inscrites.

Il propose d'inscrire les projets suivants pour la compétence Eau Potable :

Demandes renouvelées pour 2022 :

I - Etude autour de la problématique de cristallisation du calcaire dans le secteur de Saint-Saire : des éléments fournis par l'étude diagnostique permettront d'avancer sur ce sujet ; ils serviront de base au travail du bureau d'étude qui sera choisi pour ce dossier.

Ce dossier était retenu pour l'année 2021 ; il sera inscrit de nouveau pour 2022 pour une somme de **27 500 € HT** (budget primitif 2021).

II – La réalisation de travaux de mise en sécurité sur les ouvrages (clôtures, trappes...) ; sujet qui figurait en liste complémentaire au titre de l'année 2021 ; ce dossier est à reporter sur 2022 pour un montant d'opération estimé à **100 000 € HT**.

III – Le renouvellement des réseaux dans le cadre de la problématique CVM et la mise en place d'une unité de traitement des pesticides à Mesnières-en-Bray, dossiers non retenus au titre de 2021 seront représentés en 2022 respectifs de **700 000 € HT** (pour les volets conception et travaux pour le renouvellement du réseau) et **250 000 € HT** (que pour la phase de conception et d'études préalables à la mise en place de l'UTEP)

Nouvelle demande 2022

I - Le renouvellement des réseaux, dans le cadre des économies d'eau à réaliser (minoration des prélèvements sur la ressource – 10% en 5 ans et 25% en 15 ans) pour le chemin des Pères à Neuville-Ferrières, la rue des Nots sur Bully, Mesnières et Saint Martin, la rue du Mesnil à Neufchâtel-en-Bray pour un montant cumulé estimé de **500 000 € HT**.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, valident la programmation annuelle pour la compétence eau potable pour l'année 2022 comme énoncée ci-dessus.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 5 novembre 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 5 novembre 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20211014-20211061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2021

Affichage : 02/12/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Eau potable
Créances éteintes

Délibération n°2021-10-61

Légalement convoqué le 08/10/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 14/10/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Hervé GUERARD
	DUMONT	Laurent	T		x		
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

	CONSEIL	Dominique	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			X	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	x			
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	x			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Eric ASSEGOND, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON.

Absents : 3 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Hervé GUERARD ; Mr Dominique CONSEIL a remis pouvoir à Mr Patrice Cauchetiez.

Mme Jocelyne LORMIER a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité le placement en créances éteintes pour l'eau potable pour un montant de 787.12 €.

Mr le Président indique que ce montant est inscrit au budget 2021.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 2 décembre 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 2 décembre 2021



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20211014-20211063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2022

Affichage : 04/01/2022

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
RPQS 2020

Délibération n°2021-10-63

Légalement convoqué le 08/10/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 14/10/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASEGOND	Eric	T		x		Hervé GUERARD
	DUMONT	Laurent	T		x		
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				

	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	x			
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	x			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIE	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Eric ASSEGOND, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON.

Absents : 3 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Hervé GUERARD ; Mr Dominique CONSEIL a remis pouvoir à Mr Patrice Cauchetiez.

Mme Jocelyne LORMIER a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Président donne lecture des éléments principaux concernant le service de l'assainissement collectif.

La rédaction du Rapport Prix Qualité Service (RPQS) annuel est obligatoire pour chaque service d'eau et d'assainissement afin de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Un exemplaire du rapport est remis en séance à chaque délégué présent.

Les informations du RPQS sont renseignées sur la plateforme de saisie « SISPEA ».

Le rapport sera transmis aux communes par courriel qui doivent les présenter aux conseils municipaux pour le 31/12, délai règlementaire.

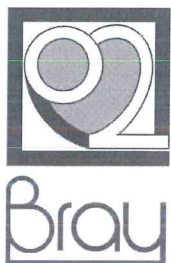
Ce rapport est mis à la disposition du public et est affiché en Mairie.

Après présentation de ce rapport par Mr le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30 décembre 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30 décembre 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20211014-20211064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2022

Affichage : 06/01/2022

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Travaux Neufchâtel-en-Bray
Essais de réception
Attribution de marché

Délibération n°2021-10-64

Légalement convoqué le 08/10/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 14/10/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Hervé GUERARD
	DUMONT	Laurent	T		x		
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			

	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	x			
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	x			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Eric ASSEGOND, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON.

Absents : 3 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Hervé GUERARD ; Mr Dominique CONSEIL a remis pouvoir à Mr Patrice Cauchetiez.

Mme Jocelyne LORMIER a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Président explique que dans le cadre des travaux qui vont démarrer très prochainement sur le réseau de Neufchâtel-en-Bray visant la réduction d'importantes arrivées d'eaux claires parasites ; travaux financés par l'Agence de l'Eau et le Département, les travaux seront réalisés sous charte qualité et à ce titre, la réalisation des essais de réception est nécessaire.

Il s'agit aussi d'un outil de vérification du travail de l'entreprise de travaux.

Mr le Président donne les informations relatives à cette consultation :

- Transmise le 08/09/2021 aux prestataires par courriel
- A Halbourg, Asur et Sater ; ces 3 prestataires sont agréés COFRAC, certification exigée par l'Agence de l'Eau
- Date et horaire de remise des offres : 24/09/2021 à 12h
- Nombre d'offres reçues dans les délais : 2 (Halbourg et Asur)

Le bilan de l'analyse faite par le bureau d'études Sogeti Ingenierie :

Aucune erreur dans les prix n'a été constatée.

Les prix sont les suivants : ASUR : 35 421 € HT et HALBOURG : 31 734.50 € HT

L'estimation a été faite à hauteur de 37 000 € HT par le maître d'œuvre

Les notes sont les suivants :

	Note prix	Note technique	Total	Position
ASUR	35.84	60.00	95.84	1
HALBOURG	40.00	48.50	88.50	2

Au vu de l'analyse des offres faite par Sogeti, le classement place la société ASUR en 1^{ère} position.

Mr le Président propose de suivre le classement issu de l'analyse des offres faites par le maître d'œuvre.

Vu l'exposé de Mr le Président,

Après avoir en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la procédure de consultation des prestataires pour la réalisation des essais, opération préalable à la réception des travaux,
- Approuve la proposition de Monsieur le Président,
- Décide d'attribuer le marché de réalisation des essais de réception à la société ASUR pour un montant global 35 421 € HT,
- Dit que ce montant est inscrit au budget 2021 et le sera pour l'année suivante si nécessaire ;
- Autorise Mr le Président à signer ce marché, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que tout avenant dans la limite de 5% d'augmentation,
- Autorise Mr le Président à réaliser toutes démarches pour la bonne marche de ce dossier et notamment de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de la Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 6 janvier 2022
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 6 janvier 2022





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20211014-20211065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2021

Affichage : 08/11/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Programmation annuelle 2022
Département de Seine Maritime
Assainissement collectif

Délibération n°2021-10-65

Légalement convoqué le 08/10/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 14/10/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Hervé GUERARD
	DUMONT	Laurent	T		x		
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			

	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			
	CONSEIL	Dominique	T		X		Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			X	
	DUNET	Alexandra	T		X		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			X	
	LE JUEZ	Raymonde	T			X	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	X			
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	X			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	X			
	HY	Gilbert	T	X			
	CRISTIE	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	X			
	ROINARD	David	T	X			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	X			
	DUVAL	Maryse	T	X			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 5 : Mme Alexandra DUNET, Mr Eric ASSEGOND, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON et Mr Dominique CONSEIL.

Absents : 3 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Hervé GUERARD ; Mr Dominique CONSEIL a remis pouvoir à Mr Patrice Cauchetiez.

Mme Jocelyne LORMIER a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Président informe les délégués qu'il convient de préinscrire les projets à la Direction de l'environnement du département de Seine-Maritime à une programmation annuelle.

Pour les projets 2022, elle doit être rendue au Département pour le 15 novembre 2021, faute de quoi aucune subvention n'est octroyée aux actions qui n'ont pas été préalablement inscrites.

Il propose d'inscrire les projets suivants pour la compétence Assainissement collectif :

I - l'étude de faisabilité de réhabilitation de la lagune de Saint Martin l'Hortier ; cette opération sera inscrite de nouveau à la programmation 2022 pour **20 000 € HT** (identique à la programmation annuelle 2020)

II - la mise en place d'un diagnostic permanent, d'un diagnostic amont (intégrant la RSDE), l'analyse des risques de défaillances et l'impact sur le prix de l'eau sur le système d'assainissement de Neufchâtel-en-Bray.

Ces opérations seront réinscrites sur l'année 2022 car elles font partie intégrante de l'opération de schéma de gestion des eaux pluviales et des eaux claires parasites sur le réseau unitaire, réalisée conjointement avec la commune de Neufchâtel-en-Bray pour **63 200 € HT** (estimation faite par Cad'en dans le cadre de la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le schéma de gestion des eaux pluviales et des eaux claires parasites sur le réseau unitaire)

III - Travaux sur des portions de réseau de Bully, Mesnières-en-Bray et Saint Martin l'Hortier pour **1 200 000 € HT** (montant issu du programme de travaux de l'étude diagnostique assainissement)

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 5 novembre 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 5 novembre 2021





S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20211014-20211066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2021

Affichage : 02/12/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Créances éteintes

Délibération n°2021-10-66

Légalement convoqué le 08/10/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 14/10/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	x			
	LEJEUNE	Mickael	T	x			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	x			
	MALOUITRE	Olivier	T	x			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	x			
	PAVIOT	Valérie	T	x			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		x		Hervé GUERARD
	DUMONT	Laurent	T		x		
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		x		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	x			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	x			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	x			
	FOURCIN	Bruno	T	x			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	x			
	RENAULT	Nicolas	T	x			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			

	CONSEIL	Dominique	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	x			
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	x			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Eric ASSEGOND, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON.

Absents : 3 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

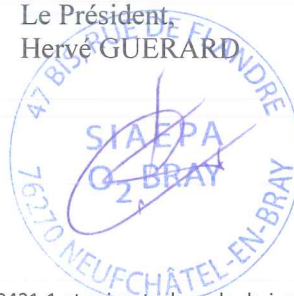
Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Hervé GUERARD ; Mr Dominique CONSEIL a remis pouvoir à Mr Patrice Cauchetiez.

Mme Jocelyne LORMIER a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité le placement en créances éteintes pour l'eau potable pour un montant de 787.12 €.

Mr le Président indique que ce montant est inscrit au budget 2021.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 2 décembre 2021
Le Président,
Hervé GUERARD



Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 2 décembre 2021

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20211014-20211066-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2021

Affichage : 07/12/2021

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement collectif
Créances éteintes

Délibération n°2021-10-66

Légalement convoqué le 08/10/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 14/10/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	X			
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	X			
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASSEGOND	Eric	T		X		Hervé GUERARD
	DUMONT	Laurent	T		X		
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		X		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	X			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				
	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	X			

	CONSEIL	Dominique	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			X	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	x			
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	x			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIE	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Eric ASSEGOND, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON.

Absents : 3 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : 2 : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Hervé GUERARD ; Mr Dominique CONSEIL a remis pouvoir à Mr Patrice Cauchetiez.

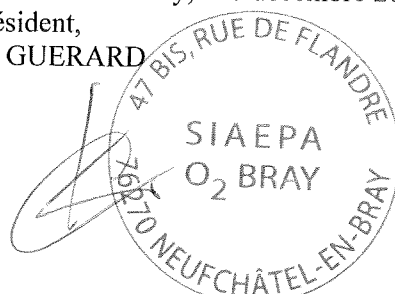
Mme Jocelyne LORMIER a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir entendu les explications de Mr le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité le placement en créances éteintes pour l'eau potable pour un montant de 1 021.20 €.

Mr le Président indique que ce montant est inscrit au budget 2021.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 7 décembre 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 7 décembre 2021



Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47bis Rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.35.94.35.17
E-mail : direction@o2bray.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200041424-20211014-20211068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2022

Affichage : 04/01/2022

Hervé GUERARD, Président du SIAEPA O2 BRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Assainissement non collectif
RPQS 2020

Délibération n°2021-10-68

Légalement convoqué le 08/10/2021, le Comité Syndical s'est réuni le 14/10/2021 à 20h00 en salle de la Justice en Mairie de Neufchâtel-en-Bray sous la présidence de Mr Hervé GUERARD, Président.

Commune	Nom	Prénom		Présent	Exc.	Abs.	Pouvoir
Beaussault	LEGRAND	Nathalie	T	X			
	LEJEUNE	Mickael	T	X			
	VANDERBRIGGHE	Félix	S				
	STRAGIER	Philippe	S				
Bouelles	HAUDRECHY	Guillaume	T	X			
	MALOUITRE	Olivier	T	X			
	LECOSSAIS	Vincent	S				
	COBERT	Gilles	S				
Bully	LORMIER	Jocelyne	T	X			
	PAVIOT	Valérie	T	X			
	HARIVEL	Jean-François	S				
	LECOINTRE	Serge	S				
Flamets-Frétils	ASEGOND	Eric	T		X		Hervé GUERARD
	DUMONT	Laurent	T		X		
	POULET	François	S				
Graval	BOURGUIGNON	Xavier	T		X		
	GRANDSIRE	Marie Laure	T	X			
	MARTIN	Véronique	S				
	MAIRESSE	Véronique	S	X			
Mesnières-en-Bray	BUREL	Patrick	T	X			
	FOURCIN	Bruno	T	X			
	LAMBERT	Catherine	S				
	ROUSSEL	Laure	S				
Nesle-Hodeng	DURIEZ	Philippe	T	X			
	RENAULT	Nicolas	T	X			
	LEMONNIER	Clémence	S				

	CANAC	Amélie	S				
Neufchâtel-en-Bray	CAUCHETIEZ	Patrice	T	x			
	CONSEIL	Dominique	T		x		Patrice CAUCHETIEZ
	DUMOUCHEL	Alain	T			x	
	DUNET	Alexandra	T		x		
	KOJALAVICIUS	Patrice	T			x	
	LE JUEZ	Raymonde	T			x	
	DUVAL	Bernard	S				
	CLAEYS	Dominique	S	x			
	LEFRANÇOIS	Xavier	S				
	TROUDE	Michel	S	x			
	THILLARD	Catherine	S				
Neuville-Ferrières	GUERARD	Hervé	T	x			
	HY	Gilbert	T	x			
	CRISTIEN	Catherine	S				
	HEMBERT	Ludovic	S				
Saint-Martin-L' Hortier	LEROUX	Franck	T	x			
	ROINARD	David	T	x			
	BEAUVAL	Manuel	S				
	DEQUEVAUVILLER	Quentin	S				
Saint-Saire	BENARD	Didier	T	x			
	DUVAL	Maryse	T	x			
	THOMAS	Pierrick	S				
	DECAUX	Denis	S				

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents excusés : 4 : Mme Alexandra DUNET, Mr Eric ASSEGOND, Mr Laurent DUMONT, Mr Xavier BOURGUIGNON.

Absents : 3 : Mr Alain DUMOUCHEL, Mr Patrice KOJALAVICIUS, Mme Raymonde LE JUEZ.

Assistait à la réunion : Mme Christelle LENORMAND

Mr le Président donne lecture des pouvoirs remis : **2** : Mr Eric ASSEGOND a remis un pouvoir à Mr Hervé GUERARD ; Mr Dominique CONSEIL a remis pouvoir à Mr Patrice Cauchetiez.

Mme Jocelyne LORMIER a été désignée secrétaire de séance.

Mr le Président donne lecture des éléments principaux concernant le service de l'assainissement non collectif.

La rédaction du Rapport Prix Qualité Service (RPQS) annuel est obligatoire pour chaque service d'eau et d'assainissement afin de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Un exemplaire du rapport est remis en séance à chaque délégué présent.

Les informations du RPQS sont renseignées sur la plateforme de saisie « SISPEA ».

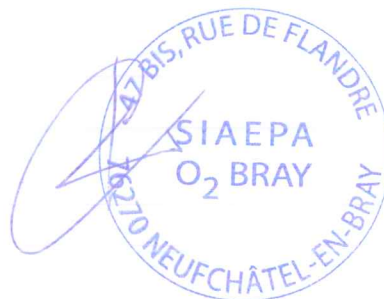
Le rapport sera transmis aux communes par courriel qui doivent les présenter aux conseils municipaux pour le 31/12, délai réglementaire.

Ce rapport est mis à la disposition du public et est affiché en Mairie.

Après présentation de ce rapport par Mr le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2020.

Pour copie conforme,
A Neufchâtel-en-Bray, le 30 décembre 2021
Le Président,
Hervé GUERARD

Transmis, publié et rendu exécutoire
en Sous-Préfecture le 30 décembre 2021





SIAEPA O2 BRAY

**Accord-cadre à bons de commande de travaux
courants d'assainissement collectif sur le territoire
du SIAEPA O2 BRAY**

**MARCHE DE TRAVAUX
DR / VTP
AVENANT N° 1**

Avril 2021

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le SIAEPA O2 BRAY, représenté par Monsieur Hervé GUERARD, son Président,

et désigné dans ce qui suit par les mots "le Syndicat ", ou "la Collectivité",

D'UNE PART,

Et

La société DR, mandataire du groupement DR / VTP, représentée par Monsieur Gilles COMONT, Président Directeur Général,

DR
28 boulevard de Verdun
76120 LE GRAND QUEVILLY

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT 1

Le SIAEPA O2 BRAY a engagé la réalisation de travaux courants d'assainissement collectif sur le territoire syndical, confiée à la société DR dans le cadre du présent contrat.

En cours d'exécution, il s'est avéré nécessaire d'intégrer des prix unitaires complémentaires afin de parfaire les prestations prévues au marché.

Les prix unitaires suivants sont donc ajoutés au Bordereau des Prix Unitaires par le présent avenant :

- | | |
|---|--------------------------------|
| - PN1 – Plus-value au prix 1009-07 pour béton coloré | % : 100,00 % |
| - PN2 – Plus-value aux prix 1009-09, 1009-10 et 1009-11 pour pose de pavés sur voirie comprenant la mise en œuvre de plaque de protection | Le m ² : 40,00 € HT |
| - PN3 – Plus-value aux prix 1009-09, 1009-10 et 1009-11 pour pose de pavés sur béton d'épaisseur 0,15 m | Le m ² : 39,00 € HT |
| - PN4 – Plus-value aux prix 1009-09, 1009-10 et 1009-11 pour pose de pavés en queue de paon | % : 50,00 % |
| - PN5 – Plus-value au prix 1008-03 pour réfection en béton de scellement | % : 50,00 % |

ARTICLE 2 – RAPPEL DU MONTANT DU MARCHE INITIAL

Le montant total maximum de l'accord-cadre pour la période initiale s'élève à : 400 000,00 € HT.

ARTICLE 3 – MONTANT DE L'AVENANT N° 1

L'avenant n° 1 n'a aucune incidence financière sur le montant de l'accord-cadre.

ARTICLE 4 - CLAUSES DIVERSES

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant n° 1, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Pour la société
DR

 **Gilles COMONT**
Président Directeur Général

Pour la Collectivité,
Le Président
Hervé GUERARD

